Du 2 au 8 juin 2025 - N° 4970

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (96e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Le portrait du Journal du Palais

Délicieuse expatriée

Originaire de Lituanie, Kristina Morlot s'est installée en Bourgogne par amour. Laissant derrière elle sa famille et sa carrière initiale d'architecte d'intérieur, elle a fait preuve de persévérance pour créer son restaurant à Brazey-en-Plaine. Depuis 2019, *Les délices de Kristina* traduisent sa vision de la cuisine, raffinée et locale. *Page 16*

Dijon : Response inauguré

Installé à Fontaine-d'Ouche, *Response* combine production d'énergie renouvelable, rénovation thermique et pilotage intelligent pour transformer un quartier prioritaire de la ville en démonstrateur européen de transition écologique urbaine. *Page 3*

Moins de bébés en BFC

En 2024, 22.500 bébés sont nés en Bourgogne-Franche-Comté, selon la dernière étude de l'Insee. C'est le plus faible nombre de naissances enregistrées dans la région depuis cinquante ans. Cette baisse s'inscrit dans le long terme : elle est continue depuis le début des années 2010. *Page 5*

5 pages d'annonces légales
Lire les pages 9 à 13

L'ICB injecte 10 M€ dans son site auxerrois

JDP

Implanté à Dijon, Chalon-sur-Saône et Auxerre, l'Institut de cancérologie de Bourgogne (ICB) vient de se doter d'un troisième accélérateur de particules équipé d'un nouveau système d'imagerie pour son site icaunais. Baptisé *Calypso*, l'outil - le premier de ce genre en France à embarquer le système d'imagerie Iris d'Elekta - déploie une technique innovante de traitement, la stéréotaxie, qui diffuse « *une irradiation de très haute précision, rendue précise par une qualité d'image inédite* », dopée à l'intelligence artificielle. Cette offre de soins « réévaluée » devrait ainsi éviter à près d'une centaine de patients et à leurs familles d'effectuer, chaque année, des déplacements hors du département pour être pris en charge. Elle renforce, par ailleurs, la position préférentielle de l'ICB en Bourgogne Franche-Comté dans le secteur de l'oncologie radiothérapie.

Page 4

« Plus de trains, mieux de trains » en BFC

Lors de l'assemblée pléniaire du 16 mai, la région a voté le premier acte de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux. Cette première phase a été remportée par la SNCF et devrait aboutir à 34 % de trains en plus sur les lignes de l'ouest de la Bourgogne (liaisons nord-sud entre Dijon et Mâcon et entre Cosne et Moulins, ainsi que les liaisons est-ouest entre Chagny et Nevers, entre Montchanin et Paray et entre Lyon et Moulins). Le lot suivant Paris-Dijon-Lyon, sera ouvert à la concurrence pour une mise en service fixée au 9 décembre 2029.

Page 6

Finances publiques : comment agir face aux États-Unis ? Page 14

R 28302 - 4970 - 2€

WWW.JOURNAL-DU-PALAIS.FR EST HABILITÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA CÔTE-D'OR ET DE L'YONNE

baromètre

Le démarchage publicitaire multicanal

Le démarchage irrite

À partir du 1er janvier 2026, le consentement explicite deviendra obligatoire pour tout démarchage téléphonique. Une évolution législative qui ambitionne de limiter cette pratique commerciale qui perdure malgré une loi de 2023 visant à l'encadrer. Selon une étude de Notify, spécialiste de la relation clients, 45,8 % des Français estiment que le démarchage téléphonique a augmenté en 2025, (+10 points par rapport à l'an dernier). Au-delà du téléphone, l'ensemble des canaux marketing est concerné par ce phénomène de saturation : 58,2 % des sondés se disent « *beaucoup trop sollicités* » par les marques, et 35,7 % « *un peu trop sollicités* ». 57,6 % se désabonnent régulièrement des newsletters, notifications ou messages promotionnels.

L'Adie accompagne les entrepreneurs

L'Adie toujours plébiscitée

En 2024, l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) BFC a octroyé 1.496 prêts pour un montant global de 5,63 M€ et a ainsi accompagné 679 entrepreneurs et 311 personnes en recherche d'emploi et « *reflète l'envie croissante d'entreprendre qui traverse la société française et ce, malgré les obstacles actuellement* », assure l'Adie. Il faut rappeler que le régime de la microentreprise est toujours très largement plébiscité par les créateurs d'entreprise : 2/3 des entreprises qui se créent aujourd'hui en France l'adoptent. À garder en mémoire alors que ce régime a été menacé dans le cadre de la construction du budget 2025 de l'État (proposition d'abaissement du seuil de franchise en base de TVA), mesure qui sera de nouveau discutée lors de l'examen du budget 2026.

Les ventes de bouteilles de vins de Bourgogne

Le vin bourguignon au calme

Les ventes globales de bouteilles, sur 12 mois glissants, sont en progression de 5,7 % sur un an selon le BIVB. Au cumul du mois de février 2025, les transactions de vins en vrac de Bourgogne entre la viticulture et le négoce demeurent en très net repli (- 23 %) au regard de celles de l'an passé au même mois. La récolte amputée de 27 % au regard de la moyenne quinquennale, réduisant les disponibilités, justifie pleinement ce repli. Cette baisse est plus marquée pour les vins rouges que pour les vins blancs, en raison des dégâts plus forts occasionnés par le mildiou. En conséquence, les prix des vins en vrac rouge sont plutôt en hausse. Et, à l'inverse, les blancs faiblissent. Parmi les blancs, le Chablis fait exception, en affichant un cours en hausse de 49 % sur un an.

À l'initiative du chablisien Daniel-Étienne Defaix et du cuisinier Cyril Parmentier, l'ancien Schaeffer accueille désormais un lieu où cuisine traditionnelle et prix tout doux se réconcilient.

JDP

Le Bouillon Auxerrois, repaire des bons vivants

Un œuf mayo pour quelques euros, un filet de hareng pommes à l'huile pour guère plus, des terrines maison, une saucisse au couteau, un jarret de porc caramélisé, un bœuf bourguignon, le tout à la bonne franquette. Au cœur du centre historique, dans un bâtiment dont les origines remontent au XIVe siècle, trône désormais un authentique « *bouillon* », cette gargote populaire où les titis parisiens déjeunaient jadis pour moins de deux francs. Authentique, certes, mais à la sauce Defaix. Lors de l'inauguration, le 19 mai dernier, plusieurs centaines de convives - près de 700 selon le nouveau maître des lieux - ont répondu à l'invitation vespérale du vigneron de Milly à trinquer à la santé de l'établissement dans une ambiance bon enfant. Au menu : cru de Chablis, gougères et éclats de rire.

« *Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de plus en plus artificiel où les gens recherchent des tables prestigieuses qu'ils ne peuvent plus forcément se payer. Nous avons donc décidé de revenir à des valeurs saines, basiques, comme nous pouvions en connaître dans les années 1950-1960, grâce à des plats du terroir*, clame Daniel-Étienne Defaix avec gourmandise. *Nous avons donc eu l'idée de proposer une cuisine vraie, sincère, fraîche et achetable. Pourquoi achetable ? Parce que la table, c'est le lieu de la rencontre et de la communion où on va partager le pain et le vin. Mais aussi l'amitié, la connaissance et la tolérance.* » C'est dans ce même esprit de convivialité et de franche camaraderie que les deux comparses proposent une formule moules-frites à volonté tous les vendredis soir ou encore une formule à emporter « plat du jour-soft » pour les adeptes, quelle horreur, des fast-foods.

GENTRIFICATION À L'AUXERROISE

Après avoir rendu hommage, il y a 20 ans, à la cuisine lyonnaise en ouvrant dans la Cité des vins son Mâchon vigneron, Daniel-Étienne Defaix entend à présent redonner ses lettres de noblesse aux bouillons parisiens, cette fois, sur les terres de Jacques Amyot. Quant au montant de l'investissement, il faudra repasser… « *Nous ne parlons jamais d'argent à Chablis, vous le savez bien…* », lâche le philanthrope bourguignon dans un grand sourire… Si la clientèle visée n'est plus tout à fait celle, originelle, « *des travailleurs de la nuit qui venaient manger au petit matin à un prix raisonnable et boire des canons pour être heureux* », l'estaminet de la place Charles-Lepère entend bien séduire, pêle-mêle, agents d'assurances, touristes, célibataires, fêtards, commerçants du centre-ville, ménagères de moins de 50 ans, jeunes retraités et anciens étudiants. Impensable selon certains, il y a encore quelques années, l'ouverture dans la préfecture de l'Yonne d'un restaurant conjuguant nostalgie du passé et « branchitude popu » laisserait entrevoir les prémices d'un renouveau.

Stéphane Bourdier

Ils bougent.

DR

Le premier concierge bourguignon détenteur des Clefs d'Or est à Beaune. Le Chef concierge de l'Hostellerie Cèdre & Spa de Beaune, **Mathieu Cailliès**, a été intronisé le vendredi 25 avril au sein de l'Union internationale des concierges d'hôtels (UICH) Les Clefs d'Ord'Or, l'élite des concierges mondiaux. « *Après 12 ans de dévouement, cette reconnaissance salue son excellence et sa connaissance approfondie de sa région* », salue l'établissement. Âgé de 46 ans, il devient le premier représentant bourguignon de cette association prestigieuse, fondée en 1929 et regroupant 4.000 membres. Afin de pouvoir adhérer aux Clefs d'Or, comparée à une étoile Michelin, les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans en conciergerie d'hôtel, être parrainé par trois membres actifs Les Clefs d'Or France qui les accompagnent pendant une période probatoire de deux ans et passer des tests approfondis qui leur permettent de prouver « *leur capacité incontestable à offrir un service de qualité supérieure* ».

décideurs

JDP

Sébastien Martin élu député de Saône-et-Loire. Après l'invalidation de l'élection, il y a moins d'un an, du député RN Arnaud Sanvert, c'est le président du Grand Chalon **Sébastien Martin**, candidat de la droite, qui a été élu avec 58,6 % des voix contre 41,4 % pour le candidat sortant dans la 5e circonscription de Saône-et-Loire. L'élection avait été annulée à cause d'erreurs de comptage, qui avaient conduit à une triangulaire entre le RN, le front de gauche et Gilles Platret, maire divers droite de Chalon. Le nouveau député devrait siéger au sein du groupe LR au Palais Bourbon.

À LA UNE

Le projet Response inauguré

Côte-d'Or. Sur le quartier prioritaire de la Fontaine d'Ouche, à Dijon, élus locaux et partenaires français et internationaux du projets étaient réunis vendredi 23 mai pour inaugurer la plus grande opération d'auto-consommation collective du pays.

C'est une avancée majeure vers la transition énergétique : après plus de cinq ans d'expérimentation, Dijon inaugure le projet Response, symbole de « *l'engagement pris dès 2001 vers une transformation profonde de notre communauté urbaine,* retrace François Rebsamen, président de Dijon métropole et ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. *On fait de Dijon un modèle européen, une référence dans les domaines de la rénovation et de l'écologie* ». Développé depuis septembre 2020 en étroite collaboration avec les équipes R&D d'EDF, ce projet majeur aura nécessité un investissement global de près de 37 M€ décomposé comme suit : 13,8 M€ ont été investis par Dijon métropole, 16,7 M€ ont été investis par les bailleurs sociaux Grand Dijon Habitat et Orvitis, et 6,2 M€ subventionnés par l'Union européenne. « *Le budget du renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche s'élève même à près de 100 M€,* ajoute François Rebsamen, *dont 55 M€ pour l'éco-réhabilitation des logements* ». Ce sont au total 30.000 m² de bâtiments à énergie positive qui ont été rénovés.

Photo de l'école Buffon dans le quartier Fontaine d'Ouche
L'école Buffon, dans le quartier Fontaine d'Ouche, fut la première école à énergie positive de France.
Crédit : François Weckerlé/Ville de Dijon.

UNE ÉNERGIE PARTAGÉE

À Fontaine d'Ouche, un quartier de 55 ha est alors devenu démonstrateur des villes intelligentes et neutres en carbone : il s'agit du premier quartier rénové à énergie positive, produisant davantage qu'il ne consomme. « *C'est la transformation d'un quartier politique de la ville construit à la fin des années 60 en un quartier modèle à dimension européenne,* se réjouit Nathalie Koenders, maire de Dijon. *C'est aussi un symbole de justice sociale : l'écologie n'est pas réservée à quelques privilégiés, elle doit bénéficier d'abord à celles et ceux qui vivent dans les quartiers populaires* ».

Dans le cadre de ce projet, plus de 4.500 panneaux solaires - représentant l'équivalent de 10.000 m² - ont été installés sur le quartier pour une capacité totale d'environ 2 MW. « *Aujourd'hui, ce sont quatre équipements publics de la ville de Dijon qui produisent l'électricité solaire qui va permettre de couvrir les besoins des bâtiments producteurs mais également de 20 bâtiments publics et cinq bâtiments résidentiels des bailleurs Grand Dijon Habitat et Orvitis* », explique Nathalie Koenders. Au total, 618 logements sont concernés, représentant 1.100 habitants. Dans les faits, le projet Response doit aussi avoir un impact direct sur la facture énergétique des ménages puisqu'il anticipe une économie de 45 à 80€ par an par appartement pour les locataires adhérents au dispositif d'auto-consommation.

UN PAS VERS LA NEUTRALITÉ

« *C'est un projet intéressant parce qu'il donne des résultats que l'on peut mesurer,* observe Xavier Ursat, directeur exécutif du groupe EDF. *La production d'énergie renouvelable couvre déjà ici presque 120% des îlots concernés par le projet. Il y a aussi une réduction de 75% des émissions de CO2 ainsi qu'une réduction de 38% de la consommation énergétique finale grâce à la rénovation thermique des bâtiments et au pilotage intelligent des usages* ». On note également que Response permet à Fontaine d'Ouche la réduction de 65% de la consommation de l'éclairage public. Ces résultats prometteurs permettent ainsi au quartier de s'imposer comme l'un des plus avancés d'Europe sur la neutralité carbone. « *Ici commence une autre manière de faire la ville, de produire et de consommer l'énergie,* insiste Nathalie Koenders. *Dijon assume depuis longtemps son rôle de pionnière et démonstratrice de la transition énergétique de l'Europe, et la ville ne s'arrête pas là : il y a le développement du réseau de chaleur urbain qui est alimenté à 80% par des énergies renouvelables et la valorisation de nos déchets ; la dynamique de production d'électricité pour l'auto-consommation qui sera poursuivie avec de nouveaux projets solaires ; la réutilisation des eaux usées ; l'extension du réseau cyclable... En tout cas, Dijon vise la neutralité carbone à horizon 2030 et entend faire de chaque quartier un laboratoire d'innovation écologique* ».

Romaric Carmin

Dijon, précurseur européen

Pilotes du projet Response pour la Commission européenne, Dijon et Turku (Finlande) ont été les sujets d'une vaste opération d'expérimentation de plus de 80 solutions innovantes en matière de rénovation énergétique et bâtiments intelligents ; de production locale d'énergies renouvelables ; de stockage et de gestion intelligente de l'énergie ; et d'auto-consommation collective. Suite au succès du projet, Dijon et Turku accompagnent désormais six autres villes européennes dans la duplication des solutions développées : Bruxelles (Belgique), Saragosse (Espagne), Botosani (Roumanie), Ptolemaïda (Grèce), Gabrovo (Bulgarie). Severodonetsk (Ukraine) faisait aussi partie du projet avant le déclenchement de la guerre par la Russie. À terme, l'idée est alors de diffuser à grande échelle des solutions concrètes pour atteindre la neutralité climatique en Europe d'ici 2050.

Pour ce faire, le projet Response s'appuie sur un réseau de 53 partenaires européens issus de 13 pays différents, sous la coordination du groupe EDF à travers l'Institut européen de recherche sur l'énergie (Eifer) en Allemagne. Pour les villes et quartiers concernés par ce projet, trois piliers d'amélioration sont ciblés : mieux consommer en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments ; mieux produire de l'électricité et de la chaleur renouvelables ; et mieux partager l'énergie par le biais de l'auto-consommation, du stockage du surplus d'énergie ou de la revente d'électricité.

De gauche à droite : François Rebasmen, président de Dijon métropole et ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et Xavier Ursat, directeur exécutif du groupe EDF. *Crédit : JDP.*

Yonne. En se dotant d'un troisième accélérateur de particules équipé d'un nouveau système d'imagerie, l'institut conforte sa position dominante, tant dans l'Yonne que sur l'ensemble de la Bourgogne, dans le domaine de l'oncologie radiothérapie.

L'ICB injecte 10 M€ dans son site auxerrois

Après Chalon-sur-Saône et en attendant Dijon, l'Institut de cancérologie de Bourgogne (ICB) poursuit sa démarche de modernisation de ses installations dont l'objectif est d'offrir un accès de proximité privilégié aux technologies les plus avancées tout en assurant une prise en charge de haut niveau à ses près de 1.000 patients par an. Le 22 mai dernier, la communauté médicale et les élus étaient donc conviés à l'inauguration du tout nouveau plateau technique d'Auxerre. D'une superficie totale de 735 m², cette extension adossée au centre hospitalier accueille un troisième bunker de radiothérapie et un nouvel espace piloté par la Ligue contre le cancer, consacré aux soins de support tels que les services d'une diététicienne et d'une psychologue. L'ouverture d'un gymnase permet, par ailleurs, de proposer des activités physiques et sportives adaptées aux bénéficiaires et aux collaborateurs.

Baptisé Calypso, l'ultramoderne accélérateur de particules - le premier de ce genre en France à embarquer le système d'imagerie Iris d'Elekta - déploie une technique innovante de traitement, la stéréotaxie, qui diffuse « *une irradiation de très haute précision, rendue précise par une qualité d'image inédite* », dopée à l'intelligence artificielle.

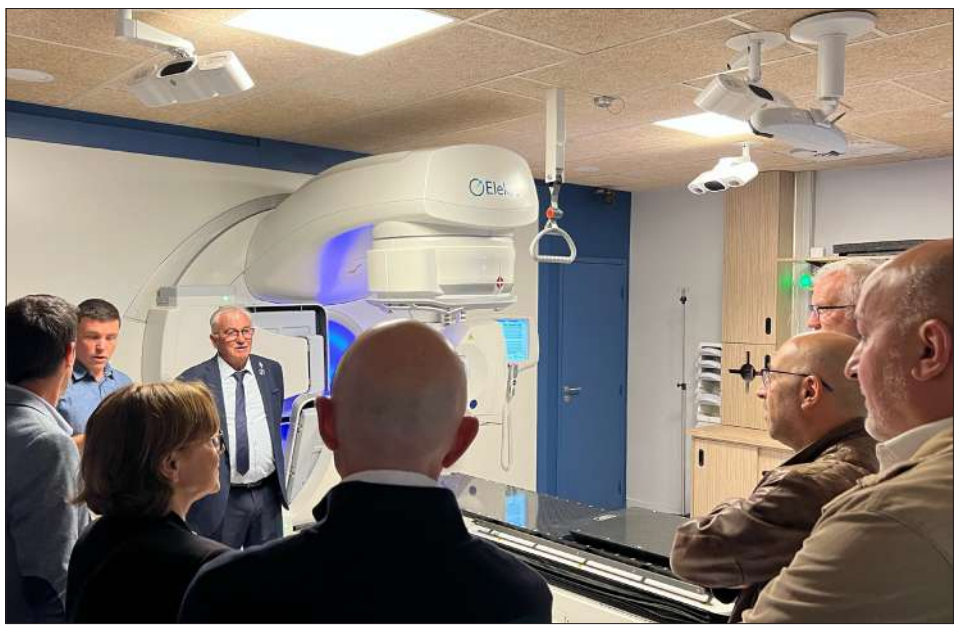

À gauche : En présence du député de l'Yonne Daniel Grenon, l'équipe médicale de l'ICB dévoile les capacités du troisième bunker de radiothérapie équipé de la technologie d'imagerie Iris d'Elekta.
À droite : Virginie Blanchard, directrice générale de l'Institut de cancérologie de Bourgogne (ICB), lors de l'inauguration de l'extension du site d'Auxerre, le 22 mai 2024.
Crédit : JDP.

« *L'équipe médicale répartie sur nos trois sites compte 22 médecins. L'antenne d'Auxerre représente à peu près un tiers de nos effectifs* », rappelle Virginie Blanchard, la directrice générale de l'ICB.

RENFORCER L'OFFRE LOCALE

« *Nous avons aujourd'hui cinq oncologues radiothérapeutes et nous allons en accueillir un sixième d'ici la fin de l'année, qui sera spécifiquement dédié à ce site. C'est une très bonne nouvelle pour le territoire.* » Quatre secrétaires médicales, neuf manipulateurs radio, trois physiciens, trois dosimétristes et un coordonnateur complètent l'équipe icaunaise.

Cette offre de soins « *réévaluée* » devrait ainsi éviter à près d'une centaine de patients et à leurs familles d'effectuer, chaque année, des déplacements hors du département pour être pris en charge. Elle renforce, par ailleurs, la position préférentielle de l'ICB en Bourgogne Franche-Comté dans le secteur de l'oncologie radiothérapie. En 2024, 3.467 personnes ont été traitées dans l'un des trois centres, soit plus du tiers des patients de la région. Le site de Dijon se prépare, en outre, à abriter un neuvième accélérateur de particules. « *Nous avons à cœur de consolider notre offre de soins,* précise Virginie Blanchard, *au-delà de nos trois sites de traitement, nos médecins sont extrêmement impliqués dans la dimension territoriale et se rendent dans neuf autres sites de la région pour être au plus près des patients* ».

DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Ce projet d'envergure, qui s'élève à 10 M€, a bénéficié du soutien financier de fonds européens, via l'agence régionale de santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 880.000 € et de la participation de la Ligue contre le cancer pour 150.000 €. « *L'opération immobilière s'appuie sur un double achat foncier : l'achat du site historique de l'ICB auprès de l'hôpital d'Auxerre et l'achat d'une emprise attenante cédée par la ville d'Auxerre, qui a grandement facilité ce projet. Une prochaine étape de travaux est d'ores et déjà programmée, concernant cette fois la partie historique du bâtiment qui sera largement reconstruit* », informe l'équipe dirigeante.

Stéphane Bourdier

Yonne. L'entreprise icaunaise s'est vu décerner le prix du développement économique dans le cadre d'un concours interne organisé par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, en partenariat notamment avec la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Quillin Traiteur trace sa route

L'aventure Quillin Traiteur débute en octobre 2019, animée par la passion d'un cuisinier convaincu que la gastronomie peut rimer avec proximité et qualité. Mais à peine le projet lancé, la Covid-19 vient bouleverser les plans. « *On nous disait qu'on avait le droit de travailler, mais sans clients pour nous solliciter. C'était comme dire à un plombier qu'il peut réparer les fuites, mais sans entrer chez les gens* », raconte Gaëtan Quillin, gérant et fondateur de Quillin Traiteur, en se remémorant les premiers mois d'incertitude. Privé d'aides directes, il mise sur l'innovation et la communication pour maintenir l'activité : brunchs à emporter, publications engageantes sur les réseaux sociaux, fidélisation d'une clientèle locale… Autant d'initiatives qui permettent de préserver un minimum d'activité et d'éviter la mise en sommeil.

Résultat, l'entreprise décolle.

Surnommé « Le Chef », Gaëtan Quillin a recueilli énormément de prix individuel au début de sa carrière. Il se concentre à présent sur les récompenses collectives. *Crédit : JDP.*

En cinq ans, Quillin Traiteur passe de zéro à 1,5 M€ de chiffre d'affaires, et l'équipe initiale – un chef et un apprenti – se transforme en une solide PME, avec 13 salariés en CDI à temps plein et une quarantaine de renforts réguliers en CDI à temps partiel. « *Ce qui fait notre différence, c'est que nous n'avons pas de catalogue figé. Chaque prestation est construite sur mesure, en fonction des envies et des histoires de nos clients* », explique le chef.

SOUTENIR LA CROISSANCE

Pour accompagner cette croissance et offrir à ses équipes et clients un environnement à la hauteur de ses ambitions, l'entreprise a inauguré en juillet dernier un tout nouveau site à Monéteau. Construit sur un terrain acquis par l'entreprise, ce bâtiment moderne et fonctionnel abrite les cuisines, les bureaux administratifs, un espace de dégustation pour les mariages et événements, ainsi qu'une salle de séminaire polyvalente. Cette dernière est notamment utilisée pour organiser des boutiques éphémères à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, renforçant encore les liens avec la clientèle locale.

« *On aurait aimé voir plus grand, mais il fallait rester raisonnable. Ce bâtiment est déjà une belle avancée et il est parfaitement adapté à notre activité* », reconnaît le fondateur. Pas question pour autant de céder à la tentation d'une expansion effrénée. « *L'objectif n'est pas de multiplier les volumes ou d'ouvrir un deuxième labo. Nous voulons avant tout pérenniser ce que nous avons construit, continuer à faire les choses bien, en restant fidèles à nos valeurs et à notre approche artisanale* », insiste Gaëtan Quillin.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or

AVS COMMUNICATION ACCOMPAGNE LA JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE. La Jeune chambre économique de Dijon (JCE Dijon) et AVS Communication, entreprise locale spécialisée dans la communication visuelle et l'affichage dynamique, officialisent un partenariat stratégique « *au service de l'innovation citoyenne et du rayonnement économique dijonnais* ». La signature a eu lieu le mercredi 21 mai, entre Arnaud Bordes, président de la JCE Dijon (*à gauche*), et Arthur Deballon, dirigeant d'AVS Communication (*à droite*). Grâce à ce partenariat, AVS Communication mettra à disposition de la JCE Dijon des solutions de communication innovantes pour renforcer la visibilité de ses actions, notamment à travers des supports et signalétiques déployés lors d'événements. Pour Arnaud Bordes, « *ce partenariat démontre que l'on peut allier business et engagement citoyen pour le développement social et économique de notre territoire* ». Selon Arthur Deballon, « *s'associer à la Jeune chambre économique de Dijon, c'est soutenir une génération d'acteurs engagés qui inventent les solutions de demain. Nous croyons dans leur capacité à faire bouger les lignes et sommes fiers d'accompagner concrètement leurs initiatives* ».

Doubs.

Satt Sayens s'associe à Orinova

Depuis 2019, l'agence de développement économique Satt Sayens soutient le traitement né au sein de l'Université Marie et Louis Pasteur des travaux d'Arnaud Beduneau, professeur de pharmacie, de Stéphane Roux, professeur de chimie et de Gautier Laurent, docteur en chimie, au sein du laboratoire Chrono-environnement pour traiter certains cancers radiorésistants comme le gliobastome. L'innovation consiste en un traitement à base de nanoparticules d'or et de molécules de chimiothérapie permettant de coupler une chimiothérapie à une radiothérapie guidée par imagerie. Orinova a été créée fin 2024 de la rencontre entre l'équipe de recherche et Jean-Marc Zeil, entrepreneur expérimenté et aujourd'hui son Pdg. La Satt Sayens poursuit son engagement en soutenant le développement d'Orinova aux côtés des co-fondateurs et entre à son capital. « *Nous sommes très fiers au sein de Sayens d'avoir permis, aux côtés des équipes de recherche de l'Université Marie et Louis Pasteur, l'émergence et le transfert d'une innovation majeure pour répondre aux enjeux de la lutte contre le cancer. Je tiens à souligner le soutien des partenaires régionaux et acteurs de l'innovation* [Deca BFC, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Bpifrance …] *qui ont été également déterminants pour aider à la création de cette start-up* », précise Romain Liege, président de la Satt Sayens.

Région BFC. **C'est le principal enseignement d'une étude Insee parue le 27 mai dernier.**

La natalité à son plus bas niveau historique en BFC

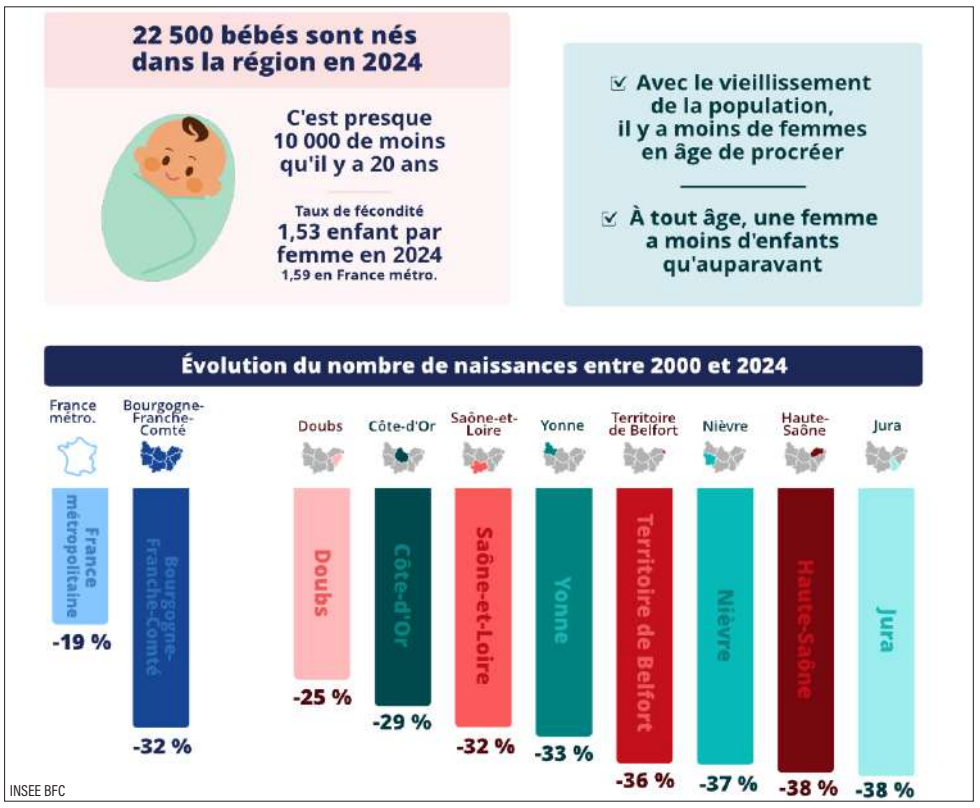

En 2024, 22.500 bébés sont nés en Bourgogne-Franche-Comté. C'est le plus faible nombre de naissances enregistrées dans la région depuis cinquante ans. Cette baisse s'inscrit dans le long terme : elle est continue depuis le début des années 2010. Par rapport au point haut du début des années 2000, près de 10.000 naissances de moins par an ont été enregistrées en Bourgogne-Franche-Comté. Ce mouvement n'est pas spécifique à la région mais y est plus marqué : en un quart de siècle, le nombre de nouveaux-nés a diminué de 31,8 %, contre 18,8 % en France métropolitaine.

DE MOINS EN MOINS DE NOUVELLES MÈRES

Tous les départements de la région sont concernés par cette diminution. Toutefois, elle est particulièrement forte dans ceux où le vieillissement est le plus marqué. Ainsi le nombre de naissances a diminué de presque 40 % dans le Jura et en Haute-Saône. Avec la Nièvre et le Territoire de Belfort, ils figurent parmi les dix départements métropolitains pour lesquels la baisse est la plus forte.

Le nombre de premiers enfants a nettement diminué, alors qu'il représentait il y a encore 15 ans près de la moitié des naissances. Il a baissé de 38 % en 25 ans, et a même chuté de moitié en Haute-Saône. Le nombre de deuxièmes naissances dans la région s'est également réduit mais de façon moindre (-19 %), sauf dans le Jura et en Côte-d'Or où il s'est stabilisé. Il y a désormais plus de deuxièmes naissances que de premières, en Côte-d'Or et dans le Doubs.

Source : Insee BFC

Côte-d'Or.

Format 3 (architecture) s'installe à Beaune

L'agence d'architecture Forma3 a ouvert un nouveau bureau à Beaune le 15 avril dernier afin de répondre aux collectivités du territoire. *Crédit : Forma3.).*

Repris en octobre 2023 par trois de ses cheffes de projet, le cabinet d'architectes Forma3, 14 salariés, se développe avec une nouvelle agence à Beaune qui a ouvert ses portes le 15 avril dernier. Spécialiste des collectivités, l'entreprise s'appuyait déjà sur son site historique de Dôle dans le Jura et d'un autre à Autun pour couvrir une partie de la Saône-et-Loire et de la Nièvre. « *Nous avions une demande grandissante pour notre type d'agence spécialisée dans la commande publique et d'envergure en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire* » explique Julie Puyravaud, l'une des trois associées. Forma3 a investi environ 200.000 € pour l'acquisition et les travaux de ce nouveau bureau. « *Nous avions des critères précis : de l'ancien, en rez-de-chaussée et à proximité de la gare.* »

UNE AGENCE VOUÉE À SE DÉVELOPPER

Si pour l'heure l'associée travaille seule dans les nouveaux bureaux, l'agence beaunoise se destine à accueillir quatre à cinq salariés. Un premier poste devrait être intégré dans les prochains mois tandis qu'un conducteur de travaux dédié à la zone suivra. « *Nous avons une volonté d'ancrage pour être au plus près de nos clients et pouvoir les rencontrer plus facilement.* » Avec ce bureau, Forma3 souhaite répondre aussi bien aux acteurs du bassin dijonnais qu'à une large partie du département. L'agence collabore déjà avec la commune de Seurre pour la rénovation d'une école en site occupé et la construction d'une maison de santé. « *Nous sommes curieux de tous les projets des communes et communautés de communes, en rénovation en raison de la loi Zan mais aussi pour du neuf. Nous travaillons aussi avec les bailleurs sociaux tant pour du petit logement individuel groupé que de gros logements collectifs.* » La co-dirigeante insiste sur la présence d'économistes en interne, assurant une maîtrise du budget de bout en bout du projet et sur l'appétence de l'équipe pour les matériaux biosourcés et les chantiers durables.

Nadège Hubert

Yonne. **Le tourisme est présent pour la première fois dans ce salon dédié aux investisseurs.**

Choose France : Pontigny à l'honneur

Pour la première fois lors du salon dédié aux investisseurs internationaux, une session était consacrée à la mise en tourisme du patrimoine français, dans l'objectif de « *renforcer la position de la France comme première destination touristique mondiale, mais aussi un leader en matière de valorisation patrimoniale* ». Huit sites d'exception ont ainsi été présentés à des opérateurs hôteliers susceptibles d'investir, parmi lesquels l'Abbaye de Pontigny, propriété de la Fondation François Schneider. « *À leurs côtés, les opérateurs de l'État, et notamment la Banque des Territoires, sont prêts à intervenir en co-investissement et en financement pour garantir la réussite des projets portés.* »

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de modernisation du secteur grâce à une volonté de simplification administrative et d'une politique « *ambitieuse* » de formation. « *En faisant du patrimoine un levier d'attractivité touristique et économique, nous affirmons une ambition claire : celle d'allier préservation de notre histoire et dynamisme d'investissement* », a notamment déclaré Nathalie Delattre, ministre chargée du Tourisme. Outre l'abbaye cistercienne icaunaise, figurait aussi dans cette *short list* le Fort Griffon à Besançon.

Stéphane Bourdier

AVIS DE PRESSE
AVIS DE NOMINATION

Notaire

Par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, en date du 7 mars 2025, Madame Marie-Christine AUDIFFRED a été nommée notaire associée à Mirebeau-sur-Bèze, aux côtés de Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE.
Elle rejoint une équipe composée de 4 notaires associés et 9 collaborateurs et pourra vous conseiller dans tous les domaines du droit.

Le siège de l'office est :
LEGI NOTAIRES
5 rue Bocanon - 21310 Mirebeau-sur-Bèze
03 80 36 71 92

Bureau annexe :
LEGI NOTAIRES
6 rue de la Tour du Pin
21610 Fontaine-Française

Région BFC. Lors de l'assemblée pléniaire du 16 mai, la région a voté le premier acte de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux. Cette première phase concernant l'ouest bourguignon a été remportée par la SNCF.

34 % de trains en plus sur les lignes de l'ouest de la Bourgogne

Dijon

Conformément à la loi portant sur le nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018, la région Bourgogne-Franche-Comté a entamé, en janvier 2022, une procédure d'ouverture progressive à la concurrence de son service ferroviaire. « *L'ouverture à la concurrence est un sujet qui divise de longue date, nos alliés communistes y sont opposés*, rappelle Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne Franche-Comté. *C'est toutefois un processus qui s'inscrit dans un contexte européen. Mais derrière cette obligation d'application, notre politique reste de viser une amélioration très forte pour les citoyens, sachant que, par la loi, la région reste seule à définir les contours et la qualité du service public attendu. Dans ce contexte, c'est la SNCF Voyageurs qui a présenté la meilleure offre pour notre premier lot* ». La collectivité a en effet choisi d'échelonner dans le temps cette ouverture à la concurrence, baptisée projet rail 2027, par la définition de quatre lots : « *un phasage qui permet une économie de charges de 30 M€ pour la collectivité* », explique Michel Neugnot, vice-président en charge des mobilités, des transports scolaires, de l'intermodalité et des infrastructures. Le premier lot, appelé Bourgogne Ouest-Nivernais, comporte les liaisons nord-sud entre Dijon et Mâcon et entre Cosne et Moulins (03), ainsi que les liaisons est-ouest entre Chagny et Nevers, entre Montchanin et Paray et entre Lyon et Moulins.

Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne Franche-Comté et Michel Neugnot, vice-président en charge des mobilités, des transports scolaires, de l'intermodalité et des infrastructures. *Crédit : JDP.*

« PLUS DE TRAINS, MIEUX DE TRAINS »

Avec cette ouverture à la concurrence, ce premier lot verra d'ici à la mi-décembre 2026 la fréquence des trains augmenter jusqu'à cinq allers/retours supplémentaires par axe, gagnera jusqu'à deux heures d'amplitude supplémentaire sur les liaisons entre Dijon et Nevers ou entre Nevers et Cosne. Quatre liaisons directes sont également prévues : Paray-Dijon, Paray-Chalon, Nevers-Étange-Chalon et Cosne-Moulins, ainsi que des gains de temps de parcours annoncés, de dix minutes entre Paray et Dijon, de 20 minutes entre Montceau et Chalon et de dix minutes entre Le Creusot et Chalon. « *Cette opération, c'est ainsi plus de trains et mieux de trains,* affirme Michel Neugnot, *avec une augmentation de 34 % de l'offre ferroviaire qui sera mise en place sur ce lot Bourgogne-Ouest-Nivernais qui représente 12 % du trafic régional. Cette augmentation de l'offre, qui correspond à un coût supplémentaire pour la collectivité de 7 % (5 M€), devrait s'accompagner d'une hausse future des voyageurs, estimée à au moins 38 %* ».

Pour la suite, le lot suivant Paris-Dijon-Lyon, dit PLM du nom historique de l'axe Paris-Lyon-Méditerranée, sera ouvert à la concurrence pour une mise en service fixée au 9 décembre 2029. « *Si, sur le premier lot, en dehors de SNCF Voyageurs, nous n'avons eu comme candidat que la RATP qui s'est finalement retirée, ce deuxième lot devrait logiquement attirer davantage et notamment des acteurs privés* », argue Marie-Guite Dufay. Enfin, les deux derniers lots intitulés « Étoiles de Dijon et de Besançon » et « Jura-Pied des Vosges » seront ouverts à la concurrence à partir de 2032.

Frédéric Chevalier

Région BFC. Réunis en commission permanente, vendredi 23 mai à Besançon, les élus de la région BFC ont voté un nouveau train d'aides régionales.

201,1 M€ d'aides régionales

Besançon

Lors de la dernière commission permanente, la région Bourgogne Franche-Comté a voté pour 201,1 M€ d'aides régionales. La région attribue ainsi un montant total de 1,3 M€ en faveur de douze entreprises. Huit ont été aidées sous forme d'avances remboursables à hauteur de 1,2 M€ (soutien à la croissance et à la création, à l'investissement matériel, à la transmission, ou au recrutement de cadres), dont : Générale de Mécanique Appliquée à Poligny dans le Jura (52.170 €) , Martelin (mécanique générale) à Chauffailles en Haute-Saône (113.800 €), Milgred (usinage de pièces de turbines à gaz) à Belfort (50.000 €), Société d'Extraction et de Transformation de la Pierre à Comblanchien (250 000 €), Ulteria Agencement (fabrication de mobiliers) à Saint-Bris-le-Vineux dans l'Yonne (200 000 €).

Quatre entreprises sont accompagnées sous forme de subventions à hauteur de 139.000 €, dont 100.000 € à MCT Oser (fonderie et matriçage) à Delle (90) au titre du dispositif «Décarbonation des industries».

Dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile, la région accompagne les entreprises sous-traitantes du territoire fortement impactées par les défis de l'électrification accélérée des véhicules et la pénurie de matières premières.

Une subvention de 15.000 € est ainsi octroyée à la SAS Eurocade (fabricant d'équipements électriques) à Dampierre-les-Bois (25) au titre du dispositif « Aide au conseil stratégique ».

Par ailleurs, dans le cadre de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la région mène une politique ambitieuse en faveur des TPE. Elle accompagne la création, la reprise, la croissance et les projets d'investissement de ces entreprises artisanales, commerciales et de services, afin de permettre la création et le maintien d'emplois sur son territoire. Sur cette commission permanente, 17 projets sont soutenus sous forme d'avances remboursables pour un montant total de 531.832 €, permettant le maintien et/ou la création de 57 emplois. Une aide régionale de 21.000 € est également octroyée au titre de la prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés pour financer sept projets de création d'entreprise sur la région.

ESS ET AGRICULTURE

Sur le champ de l'économie sociale et solidaire, la collectivité accorde une subvention globale de 60.070 € pour soutenir les investissements de quatre structures et vote une enveloppe globale de 589.800 € afin d'accompagner les actions de sensibilisation et de promotion des TPE de l'ESS en 2025.

Sur le volet de l'agriculture, la région accorde une subvention de 461.937 €, qui est ainsi répartie :

- 250.000 € à la Chambre régionale d'agriculture pour l'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture.
- 45.000 € à l'association Terre de Liens BFC pour la réalisation de son programme d'actions en faveur de l'installation en agriculture.
- 38.937 € à l'association Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale BFC pour la coordination et l'animation de son programme d'actions en faveur du renouvellement des générations en 2025.
- 40.000 € à l'association Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation d'actions de promotion et de communication sur les métiers de l'agriculture ;
- 88.000 € aux deux associations du territoire, Semeurs du possible et SCIC Coopilote, pour leurs actions d'animation et de coordination d'espaces tests d'activité agricole grandeur nature.

La région attribue une subvention de 704.759 € à l'association Bio BFC pour travailler au maintien et au développement des fermes et des surfaces en agriculture biologique sur le territoire régional.

Sur le volet forêt-bois, au titre de l'aide à la mécanisation des entreprises de travaux forestiers, les élus votent une subvention globale de 498.570 € pour soutenir huit sociétés.

Sur la dimension tourisme, la commission vote, au titre du soutien aux sites et aux activités touristiques, une aide globale de 238.412 €.

ENSEIGNEMENT RECHERCHE

Concernant l'apprentissage, une enveloppe totale de 529.688 € est attribuée à six CFA de BFC pour moderniser leurs locaux et leurs équipements. Par ailleurs, en 2025, la région mobilise un budget total de 7,9 M€ pour soutenir la recherche en BFC. Une enveloppe de 8,82 M€ est attribuée aux établissements d'enseignement supérieur pour l'amélioration de la vie étudiante, l'acquisition d'équipements pédagogiques et numériques, le soutien aux initiatives des associations étudiantes, ou encore des travaux de rénovation du crous de BFC.

Dans le cadre des contrats « Territoires en action » la région soutient les projets d'investissement de neuf territoires à hauteur de 2,86 M€, sur le volet environnement, la région a notamment voté une subvention globale de 4.500 € au bénéfice de trois associations qui proposent des évènements liés aux enjeux des transitions énergétique et écologique et à la diffusion des « bonnes pratiques » en matière d'environnement, 360.544 € pour 19 projets d'amélioration de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques, 576.644 € en faveur de la biodiversité et 41.640 € de soutient aux projets de « vergers de sauvegarde ». Par ailleurs, 2,94 M€ ont été accordés à 32 bailleurs sociaux pour la rénovation de 1.341 logements sociaux.

F. C.

Yonne. **Les projets se succèdent pour végétaliser la ville. Entre nouvelles liaisons douces, forêt urbaine et potagers partagés, la nature s'invite dans le quotidien des habitants.**

Sens serre sa ceinture et accélère la marche verte

Née de la reconversion progressive d'une ancienne voie ferrée reliant Sens à Troyes, la Ceinture verte s'impose, au fil des années, comme une véritable colonne vertébrale paysagère. Sur plus de 8 km aujourd'hui – et bientôt 11 – elle relie parcs, bords de l'Yonne et quartiers résidentiels, créant un maillage apaisé où l'on circule à pied, à vélo ou à trottinette. Pensée comme un « périphérique doux » : « *La Ceinture verte n'est pas juste un aménagement, c'est un projet structurant qui reconnecte nos quartiers, favorise les mobilités douces et crée un véritable corridor écologique* », souligne Paul-Antoine de Carville, maire de Sens. Ce projet, qui a vu le jour il y a une vingtaine d'années, se poursuit pas à pas. En 2024, un nouveau tronçon a été ouvert entre les Charmilles et la rue René Binet, avec une passerelle en bois au-dessus du ru de Mondereau. La Ceinture verte s'enrichira encore dans les années à venir, avec notamment des liaisons vers le parc du Moulin à Tan au sud et la Ballastière au nord.

En mai, deux inaugurations symboliques ont marqué cette ambition écologique : le jardin Corneille, au cœur du quartier des Champs-Plaisants, et l'agrandissement des jardins familiaux des Boutours. Le jardin Corneille, d'une superficie de 11.000 m², conçu pour répondre aux besoins des habitants, associe cheminements, espaces sportifs, une ferme urbaine partagée gérée par l'association Le Ginkgo, et une micro-forêt pédagogique plantée selon la méthode Miyawaki. « *Cette micro-forêt, c'est bien plus qu'un simple espace vert. C'est un geste fort pour la biodiversité et pour l'éducation, qui a mobilisé 500 enfants en janvier 2023 pour planter 1.800 arbres,* rappelle le maire. *C'est notre façon de conjuguer biodiversité, participation et cadre de vie.* » En attendant le retrait des bâtiments modulaires et l'ouverture à l'automne 2025 de La Ruche – nouvel équipement regroupant crèche, bibliothèque et centre social –, le jardin Corneille est déjà largement investi par les habitants pour leurs trajets, leurs loisirs et leurs activités sportives. Ce projet a mobilisé un budget global de 360.000 €, dont près de la moitié financée dans le cadre du programme ANRU (Agence nationale de la rénovation urbaine) et Habellis, entreprise sociale pour l'habitat (ESH).

Avec l'arrivée des nouvelles parcelles, la surface totale cultivable aux Boutours atteint désormais plus de 5.000 m². *Crédit : ville de Sens.*

UN ÉCRIN VERT EN PLEINE EXPANSION

De l'autre côté de la ville, les jardins familiaux des Boutours poursuivent leur extension. En mai, seize nouvelles parcelles ont été créées, portant le total à 56. Ces potagers sont loués à l'année à des Sénonais. « *Ce n'est pas simplement un jardin, c'est un lieu d'échange et de partage, essentiel dans notre vision d'une ville inclusive* », ajoute le maire. Le budget alloué à cet agrandissement est d'environ 50.000 €, financé par la ville. Un règlement strict à donc été mis en place pour s'assurer du bon comportement des locataires. En cas de non-respect de ces règles, des sanctions peuvent être appliquées, allant d'un avertissement à la résiliation du contrat de location de la parcelle. La commission d'attribution veille à l'application de ces dispositions pour garantir un usage équitable et durable des jardins familiaux.

Enzo Beaudet

Doubs. **Le 12 mai, la maire de Montbéliard signait la promesse de bail pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur le barrage des Neufs Moulins.**

2,2 M€ pour un barrage à Montbéliard

La ville de Montbéliard s'est engagée, depuis plusieurs années, en faveur de la transition énergétique. « *Dès notre prise de fonction, nous avons pris la décision de lancer un audit complet de notre patrimoine immobilier pour connaitre son état réel et faire le choix du développement durable. C'est ainsi le tout premier bâtiment public à énergie positive du territoire qui a vu le jour en 2019 avec la construction de l'école Louis-Souvet* », rappelle Marie-Noëlle Biguinet, maire de Montbéliard. Depuis, les travaux d'isolation thermique, la modernisation des installations municipales et le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables n'ont cessé de s'intensifier. « *Quand il a fallu regarder la production des énergies vertes, nos regards se sont naturellement portés vers la ressource hydrologique dont nous disposons gratuitement avec la rivière de l'Allan et en particulier le barrage des Neufs Moulins, situé à l'arrière des ateliers municipaux, dont la ville est propriétaire* ». La remise en marche de ce vestige industriel est un rêve de 30 ans pour la collectivité. Un projet qui jusqu'ici « *n'était pas économiquement viable. Mais dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie et de raréfaction des ressources naturelles, il devient tout à fait justifié.* » Montbéliard a obtenu le droit d'eau en juillet 2024 et a ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt à l'issue duquel la société coopérative spécialisée dans les projets d'énergie citoyenne Ercicol basée à Foussemagne (90), a été retenue. Elle aura en charge la construction, l'exploitation et l'entretien de la future centrale hydroélectrique sur le barrage dont la production avoisinera le million de kwh, soit l'équivalent de la consommation de 400 foyers.

Claude Meuley, le président d'Ercisolet et Marie-Noëlle Biguinet maire de Montbéliard. *Crédit : JDP.*

UN DEUXIÈME BARRAGE À VENIR

Un bail emphytéotique de 30 ans, renouvelable pour 10 ans, a ainsi été signé le 12 mai entre la société Ercicol et la ville de Montbéliard. Les travaux doivent débuter au printemps 2026, pour une livraison en 2027, pour un coût estimé à 2,2 M€. « *C'est pour la ville avec le développement du réseau de chauffage urbain les deux plus gros projets actuellement en cours en termes de production locale d'énergie verte,* affirme la maire, qui évoque d'autres projets à suivre *avec un second barrage cette fois-ci initié par un privé et l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture ou au sol comme nous y autorise désormais la loi* ».

Frédéric Chevalier

en bref

Yonne

TROIS CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE EN COURS DE RESTAURATION. Depuis la fin du mois d'avril, des échafaudages ont été élevés autour des toitures de trois chapelles de l'édifice auxerrois : les chapelles des Évêques, de Sainte-Catherine et du Sacré-Cœur. En état avancé de délabrement, ces dernières font l'objet d'opérations de réhabilitation importantes dont le coût est estimé à 300.000 €. « *La reprise d'une gargouille sur la couverture sommitale, dont la tête était cassée, et la sécurisation de la cour anglaise donnant sur la crypte sont également prévues* », a précisé Nordine Bouchrou, adjoint au maire de la ville d'Auxerre en charge du dossier, à nos confrères de *L'Yonne Républicaine*. La livraison est prévue à la fin de cette année qui devrait aussi marquer le coup d'envoi des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre.

Région BFC

BIOVALLIANCE, LA NOUVELLE IDENTITÉ DE LA FILIÈRE RÉGIONALE DES BIOTHÉRAPIES ET BIOPRODUCTION. « *Incarnation de l'engagement collectif de l'écosystème de Bourgogne-Franche-Comté pour faire émerger, développer et industrialiser les traitements de demain* », Biovaliance est depuis début 2025 la marque sous laquelle des « *partenaires clés* » (région BFC, Temis Technopole, Santenov Dijon Bourgogne, Le PMT – Pôle des Microtechniques…) et l'écosystème de la santé (chercheurs, entreprises, établissements de santé, clusters, plateformes technologiques, établissements de formation et d'accompagnement du territoire) conçoivent, développent et produisent des des biothérapies innovantes. La marque vient valoriser un écosystème déjà structuré, reconnu pour ses compétences en biotechnologies, bioproduction, recherche translationnelle, essais cliniques, et fabrication de dispositifs de pointe.

Nièvre

FERMETURE DE LA ROUTE-BARRAGE DU LAC DE PANNECIÈRE. Dans le cadre de travaux de rénovation indispensables, le pont-route du barrage du lac de Pannecière sera fermé à toute circulation (motorisée, piétonne, cycliste, etc.) jusqu'au 13 octobre 2025.Un itinéraire de déviation sera mis en place pendant toute la durée du chantier, via le pont du Ravin du Chêne. Les travaux de grande ampleur, d'un montant de 1,65 M€, comprennent la dépose du revêtement existant, des travaux d'étanchéité, la réfection complète de la chaussée et la création d'une vélo-voie.

Franche-Comté

L'URSSAF FRANCHE-COMTÉ REJOINT LES ESPACES FRANCE SERVICES EN HAUTE-SAÔNE ET DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT. Après le Doubs et le Jura en 2024, l'Urssaf Franche-Comté intègre les sites France Services des départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Dans le cadre de ce nouveau partenariat avec l'Urssaf, les conseillers France Services accompagnent dans leurs démarches les particuliers employeurs (adhérents aux dispositifs Pajemploi ou Cesu) et les auto-entrepreneurs. En complément, notamment en Haute-Saône, de l'accueil Urssaf tous usagers est proposé à Vesoul, sans rendez-vous tous les jeudis matin et sur rendez-vous les jeudis après-midi.

Opinions

Apprentissage : ne cassons pas une dynamique porteuse d'avenir

Clarisse Maillet, présidente de la CPME 71

La CPME propose qu'en cas d'instauration d'un reste à charge pour l'embauche d'un apprenti de niveau bac+3 à bac+5, celui-ci soit restitué aux entreprises si une embauche définitive intervient à l'issue de la formation.

Le nombre de contrats d'apprentissage signés dans le privé est passé de 290.000 en 2017 à 854.000 en 2024. Sur la même période, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans a baissé de 30% ! Les chiffres démontrent donc sans ambiguïté que l'apprentissage est une clé de l'accès au marché du travail.

« Formation initiale qui n'en est pas moins une formation d'excellence, l'apprentissage, au même titre que les autres cursus initiaux, a, et c'est logique, un coût pour les finances publiques, rappelle la présidente de la CPME 71 Clarisse Maillet. Au vu des résultats, il s'agit cependant d'une des meilleures utilisations possibles des deniers publics : un investissement sur l'avenir ».

Pour autant, précise-t-elle, « dans la situation budgétaire actuelle, il est logique que tous les postes de dépenses publiques soient analysés. Mais rappelons que, depuis janvier dernier, la prime à l'embauche versée aux employeurs a déjà été ramenée à 5.000 € en dessous de 250 salariés, 2.000 € au-delà. Instaurer un reste à charge supplémentaire de 750 € pour l'embauche d'un apprenti de niveau bac+3 ou supérieur, comme semble l'envisager le gouvernement à compter du 1er juillet, risquerait de casser la dynamique et d'impacter négativement l'emploi des jeunes.Consciente des contraintes budgétaires, la CPME propose une solution équilibrée : que cet éventuel reste à charge soit restitué aux entreprises qui recrutent définitivement leur apprenti à l'issue de la formation. Les PME qui font l'effort de transformer un contrat d'apprentissage en un emploi durable doivent être encouragées, et non pénalisées. »

Le regard de Faro

Le billet

Par Frédéric Chevalier

Moulin à vent

Le 26 mai, Dijon accueillait la deuxième COP régionale sur le climat et la biodiversité au parc des expositions et congrès. L'occasion de faire le point sur une année d'actions et de présenter une nouvelle feuille de route verte en présence de François Rebsamen dans son habit de ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Hasard du calendrier, c'est ce même jour que l'Assemblée nationale devait débattre de la proposition de loi visant à « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », dite « loi Duplomb ». Une loi qui permet notamment la réintroduction, à titre dérogatoire pour la production de noisettes, de betteraves ou de kiwis, de l'acétamipride, un insecticide de la famille des néonicotinoïdes, tueur d'abeilles interdit en France depuis 2018. Débat, il n'y aura finalement pas eu, l'assemblée ayant voté, sous la pression des manifestants de la FNSEA, une motion de rejet afin d'envoyer directement le texte en commission mixte paritaire et ainsi éviter la bataille d'amendements dans laquelle les députés des groupes « Écologiste et social » et « La France insoumise » avaient décidé de se lancer. Deux jours plus tard, c'étaient aux zones à faibles émissions (ZFE) de faire leurs adieux. Leur suppression a été adoptée par les députés avec 98 voix pour et 51 contre et 6 abstentions. Je rappelle que l'objectif de cette loi était l'amélioration de la qualité de l'air, avec un enjeu majeur de santé publique, puisque 40.000 personnes meurent chaque année à cause de la pollution de l'air. Dès lors, pour l'écologie et notre bonne vieille terre, la feuille de route verte de la COP régionale prend soudain des allures de ligne verte que suivent les condamnées à mort des prisons américaines le jour de leur exécution. Quand on interroge le ministre François Rebsamen quant à la valeur de cette déclinaison régionale de la Conférence des parties au vu du détricotage des mesures en faveur du climat et de la biodiversité à l'œuvre en France, on comprend bien vite que l'accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser significativement les émissions de gaz à effet de serre a du plomb dans l'aile (sans mauvais jeux de mots avec la loi éponyme). Car si le oui est massif sur la nécessité de la transition écologique, sa mise en place effective se pare de nombreux « oui, mais » délétères, à l'image des « il ne faudrait pas sombrer dans la décroissance », « faire dans la surtransposition des directives européennes », « être dans l'écologie punitive »... En résumé, la seule avancée à attendre en matière d'écologie gouvernementale viendra peut-être de la communication qui, à force de brasser de l'air, va finir par produire autant qu'un parc éolien off-shore.

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux
à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte

Actulegales.fr L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Annonces légales

Procédure adaptée

COMMUNE DE CHAZEUIL

Avis d'appel public à la concurrence

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Mairie de Chazeuil, 8 rue de Véronnes - 21260 CHAZEUIL. e-mail : mairie@chazeuil21.com.
2. Procédure de passation : Marché sur procédure adaptée établie en application des articles R2123-4, R2123-5, R2123-6 de la commande publique.
3. Objet du marché : Travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint -Symphorien à Chazeuil.
4. Référence marché : TXCLOCHERCHAZEUIL2025.
5. Type de marché : Marché d'exécution de travaux de restauration en lots séparés.
6. Tranches et délais d'exécution :
- 1 tranche ferme ;
- Délai d'exécution : 7 mois (compris mois de préparation) à compter de la réception de l'ordre de service.
7. Répartition des lots :
- Lot 1 Maçonnerie - Pierre de Taille ;
- Lot 2 Charpente - Menuiserie bois ;
- Lot 3 Echaffaudage - Couverture tuiles plates - Etanchéité cuivre et plomb ;
- Lot 4 Paratonnerre.
8. Dossier de consultation : Il est téléchargeable gratuitement sur le site internet de la salle des marchés : https://www.e-bourgogne.fr.
9. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
- Critères d'attribution : capacités, références et notices techniques 60 %, Prix 40 % ;
- Modalités de présentation et validité des offres : ceux énoncés dans le règlement de consultation.
10. Date limite et lieu de réception des offres : Vendredi 27 juin 2025 à 12h00.

L2502591

Appel d'offres ouvert

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00.
Adresse internet du profil d'acheteur : https://www.ternum-bfc.fr
OBJET DU MARCHÉ : Fourniture et livraison de titres-restaurants pour les agents du SDIS 21.
TYPE DE PROCÉDURE : Appels d'offres ouvert.
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Lundi 07 juillet 2025 à 12h00.
Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le JOUE et le BOAMP.
L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : https://www.ternum-bfc.fr
AUTRES RENSEIGNEMENTS :
NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR : 2025E01.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 28 mai 2025.
L2502730

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON
Directeur : Jacques STAKLIN
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION ATTRIBUTION D'APPORTS

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SARL VELICITAT / SASU LE 45

Vente de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maitre LAUREAU, avec le concours de Maitre BONNEVIE, notaire à LONS LE SAUNIER, le 21 05 2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 26/05/2025, dossier 2025 23015, réf 2104P01 2025 N 1236, contenant : cession de fonds de commerce.

Par la SARL VELICITAT siège à DIJON, 45 rue des Godrans, RCS DIJON 834 410 052,

Au profit de la SAS à associé unique LE 45 siège à DIJON, 45 rue des Godrans, RCS DIJON 942 443 516,

D'un fonds de commerce de bar, brasserie, restaurant sis et exploité à DIJON, 45 rue des Godrans, connu sous le nom commercial «HAPPY BLUE».

Moyennant le prix de 135.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 108.500 € et aux éléments corporels pour 26.500 €.

Entrée en jouissance : 21 mai 2025.

Les oppositions seront reçues chez Maitre LAUREAU où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2502674

STON DURGET-BINDA-LAURENT

Notaires associés
70300 LUXEUIL LES BAINS
Bureau permanent :
70170 PORT-SUR-SAONE
Tél. 03.84.78.13.00

SARL FEVRET / MAISON PAROTY KENNEDY

Maître Jean-Philippe BINDA, notaire, Siège social : 70300 LUXEUIL LES BAINS, 9 rue Jules Adler, a établi le 15 mai 2025 un acte, enregistré à VESOUL SIE le 23 mai 2025, bordereau N263 contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par la société dénommée SARL FEVRET, SARL au capital de 150.000,00 € dont le siège est à DIJON (21), 2 rue Chevreul, identifiée au SIREN sous le numéro 401229661 R.C.S. DIJON.

Au profit de la société dénommée MAISON PAROTY KENNEDY, SAS au capital de 5.000,00 € dont le siège est à DIJON (21), 1 Boulevard Kennedy, identifiée au SIREN sous le numéro 943125039 R.C.S. DIJON.

D'un fonds de commerce de BOULANGERIE PATISSERIE, CONFISERIE, CHOCOLATERIE, CONFECTION GLACES, FABRICATION DE PLATS A EMPORTER exploité à DIJON (21), 1 Boulevard John Kennedy

Moyennant le prix de 140.000,00 € s'appliquant, savoir :

- aux éléments incorporels pour 125.000,00 € .
- au matériel pour 15.000,00 €.

Entrée en jouissance au 15 mai 2025.

Oppositions en la forme légale au CABINET FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS Maître Valérie FOURNET à DIJON (21), 6 rue de Broglie, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion :
Maître Jean-Philippe BINDA
Notaire.

L2502677

CONSTITUTION DE SOCIETE

AXIS

Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 36 Rue des Mariottes
21121 AHUY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AHUY du 21 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile.

Dénomination sociale : AXIS.

Siège social : 36 Rue des Mariottes, 21121 AHUY.

Objet social : - L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la gestion, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ;

- L'entretien, la rénovation ou l'aménagement desdits biens immobiliers afin d'assurer leur exploitation optimale dans le cadre de son activité locative ;

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : - Monsieur François BREIT, né le 14 octobre 1993 à FORBACH (57) demeurant 36 Rue des Mariottes 21121 AHUY ;

- Madame Pauline Tousch, née le 16 octobre 1995 à FORBACH (57) demeurant 36 Rue des Mariottes 21121 AHUY.

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis pour conjoint, ascendant et descendant ;

- agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance.

L2502573

AGHARZ

Aux termes d'un acte SSP du 19/05/2025, Il a été constitué une société de participations financières de professions libérales de pharmaciens d'officine par actions simplifiée à associé unique, présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : AGHARZ.

OBJET : La société a pour objet : - La détention de parts ou d'actions dont celles de sociétés d'exercice libéral mentionnées au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990, ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, étant précisé qu'une société de participation financière de profession libérale de pharmaciens d'officine ne peut détenir des participations que dans trois sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine ; - Toutes activités accessoires autorisées en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine dont elle détient des participations par l'intermédiaire de son ou ses associés ou certains d'entre eux.

SIÈGE SOCIAL : 26 rue du faubourg Saint Nicolas - 21121 FONTAINE LES DIJON.

CAPITAL : 98.750 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

PRÉSIDENT : Monsieur Jérôme VAUCOURT, demeurant 3D rue du docteur Majnoni d'Intignano, Résidence les templiers - 21121 FONTAINE LES DIJON.

CESSION DES ACTIONS : Libre et soumise à l'agrément.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

L2502580

INFINITY HAIR

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Rue Piron
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 21 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : INFINITY HAIR

Siège social : 15 Rue Piron, 21000 DIJON

Objet social : La création, l'acquisition et l'exploitation de salons de coiffure mixte, ainsi que l'exercice de toutes activités liées à la coiffure, aux soins, à la vente de produits, à l'esthétique, au conseil en image, à la réalisation de diagnostics capillaires et visagistes.

La commercialisation, la distribution et la vente de tous produits, accessoires, matériels et articles se rapportant directement ou indirectement à la coiffure, à la beauté, aux soins et à l'esthétique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Céline GUILLEMIN, demeurant 8 Boulevard Marechal Leclerc 21240 TALANT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2502593

PASCAL LOUIS

Aux termes d'un acte SSP du 20/05/2025, Il a été constitué une Société de Participations Financières de Professions Libérales de pharmaciens d'Officine par Actions Simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : PASCAL LOUIS.

OBJET : La société a pour objet : - La détention de parts ou d'actions dont celles de sociétés d'exercice libéral mentionnées au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990, ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, étant précisé qu'une société de participation financière de profession libérale de pharmaciens d'officine ne peut détenir des participations que dans trois sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine ; - Toutes activités accessoires autorisées en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine dont elle détient des participations par l'intermédiaire de son ou ses associés ou certains d'entre eux.

CAPITAL : 65.500 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

SIÈGE SOCIAL : 26 RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS 21121 FONTAINE LES DIJON.

PRÉSIDENT : Monsieur Pascal LOUIS, demeurant Rue de la vieille route 21121 VAL SUZON.

CESSION DES ACTIONS : libre et soumise à l'agrément.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : dans les conditions statutaires et légales.

L2502598

LIMAY

Aux termes d'un ASSP en date du 15/05/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LIMAY

Objet social : L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, que la société pourrait gérer par voie d'acquisition, d'apport, échange ou autre.

Siège social : 7 impasse des Saponaires, 21200 BEAUNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. UZEL Lilian 7 impasse des Saponaires 21200 BEAUNE

Le Gérant

L2502662

FINANCIERE GILET

Aux termes d'un acte SSP du 20/05/2025, Il a été constitué une Société de Participations Financières de Professions Libérales de pharmaciens d'Officine par Actions Simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : FINANCIERE GILET.

OBJET : La société a pour objet : - La détention de parts ou d'actions dont celles de sociétés d'exercice libéral mentionnées au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990, ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, étant précisé qu'une société de participation financière de profession libérale de pharmaciens d'officine ne peut détenir des participations que dans trois sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine ; - Toutes activités accessoires autorisées en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine dont elle détient des participations par l'intermédiaire de son ou ses associés ou certains d'entre eux.

SIÈGE SOCIAL : 26 rue du Faubourg Saint Nicolas - 21121 FONTAINE LES DIJON.

CAPITAL : 98.750 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

PRÉSIDENT : Monsieur Edouard GILET, demeurant 1 rue Jean Souny - 21121 FONTAINE LES DIJON.

CESSION DES ACTIONS : libre et soumise à l'agrément.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : dans les conditions statutaires et légales.

L2502602

eca

JOALIS

Société par actions simplifiée au
capital de 1 000 euros
Siège social : 4A Chemin des Echarmots,
21410 ST VICTOR SUR OUCHE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée du 23/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : JOALIS

Siège : 4A Chemin des Echarmots, 21410 ST VICTOR SUR OUCHE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : La prise de participation dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ; La gestion de ses participations financières ; Toute acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier ainsi que l'aliénation, sous toutes ses formes, des actifs notamment immobiliers qu'elle détient ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Johan HANCHIN demeurant 4A Chemin des Echarmots, 21410 ST VICTOR SUR OUCHE,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

L2502614

FINANCIA EXPERT

LES DECOU'VERTES ENCHANTÉES DE CHRIS

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 mai 2025, à Dijon.

DÉNOMINATION : LES DECOU'VERTES ENCHANTÉES DE CHRIS.

FORME : SARLU.

SIÈGE SOCIAL : 15 rue de la Sablière - 21000 DIJON.

OBJET : Guide conférencier/ touristique, animation d'ateliers thématiques, organisation de circuits touristiques et oenologiques, stages linguistiques, cours de français.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.500 €.

GÉRANT : Madame Christine AMBLARD, demeurant 15 rue de la Sablière - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2502615

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

AMAZONICO

SAS au capital de 5.000 €uros
Siège social : 24 Rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 mai 2025,

Il a été constitué une Société par Action Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : AMAZONICO

CAPITAL : 5.000 € correspondant en totalité à des apports en numéraire.

SIÈGE SOCIAL : 24 Rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

OBJET : La Société a pour objet en France :

La gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location gérance, de commerces de restauration à service rapide à enseigne McDonald's.

DURÉE : 99 années.

PRÉSIDENT : Monsieur Olivier BURNIAUX faisant élection de domicile 24 Rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales.

Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'Assemblée par un autre associé. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

AGRÉMENT : La cession d'actions entre associés est libre. Toute autre cession ou transmission d'actions, à titre gratuit ou onéreux, est soumise à la procédure d'agrément.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : Le président

L2502623

LACOLIGA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à BLAISY BAS du 23/05/2025, il a été constitué une société :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : LACOLIGA

SIÈGE SOCIAL : 12 rue de l'Eglise - 21540 BLAISY BAS.

OBJET SOCIAL : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales ; La gestion de titres de participation ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; L'animation de ses filiales à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe et le contrôle de ses filiales ; Toutes prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers au profit de ses filiales et de toutes autres sociétés.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

CAPITAL SOCIAL : 1.300 €.

GÉRANT : M. Patrice QUESNEL, demeurant 12 rue de l'Eglise - 21540 BLAISY BAS.

Pour avis : La gérance.

L2502627

QUAI DE SAONE

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 20 mai 2025, il a été constitué une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : QUAI DE SAONE

FORME : société civile.

SIÈGE SOCIAL : LES MAILLYS (21130), Le Moulin, 52 grande rue.

CAPITAL : 1 000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

OBJET : L'acquisition et la gestion de tous immeuble

DURÉE : 99 ans

GÉRANT : La société CETRE PARTICIPATIONS, RCS DIJON 440 047 850, Le Moulin, 52 grande rue 21130 LES MAILLYS

CESSION DE PARTS : Les statuts prévoient une clause d'agrément des cessions de parts par les associés.

Immatriculation au RCS de DIJON

La gérance.

L2502632

G&G Invest

Aux termes d'un acte sous seing privé électronique en date du 23 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile

DÉNOMINATION SOCIALE : G&G Invest

SIÈGE SOCIAL : 10 Rue Audra - 21000 DIJON

OBJET SOCIAL : acquisition, gestion de valeurs mobilières et de tous droits sociaux ; prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

CAPITAL SOCIAL : 5 000 euros, constitué d'apports en numéraire

GÉRANCE : monsieur Guillaume ROBINET : 10 Rue Audra - 21000 DIJON

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance

L2502666

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SCI POIGNAND

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, le 23/05/2025, a été constituée une SCI aux caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : SCI POIGNAND.
OBJET SOCIAL : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire.
SIÈGE SOCIAL : 8 rue Laroche - 21260 SELONGEY.
CAPITAL : 500 €.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.
GÉRANCE : M. Jules Arsène POIGNAND, dt à CLENAY (21490), 12 rue de la Fontaine aux Lions.
Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance.
Pour avis : Me Jean-Charles GUILARD.
L2502629

Notaires
OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

SCI CHÂTEAU DE VALLEROY

Avis de constitution

Acte de Maître Gilles CHATELOT du 21/05/2025. DENOMINATION : SCI CHÂTEAU DE VALLEROY. FORME : société civile immobilière. SIEGE : 7 rue Musette - 21000 DIJON. OBJET : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur de tous biens et droits immobiliers et spécialement de l'acquisition par voie d'apport du «Château de Valleroy», sis à VALLEROIS LE BOIS (70000), 5 rue du Château. DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 500.000 €. APPORT EN NATURE : 500.000 €. APPORT EN NUMERAIRE : Néant. GERANTS : M. Jean-Paul BORSOTTI, 7 rue Musette - 21000 DIJON. Mme Jacqueline BORSOTTI, 7 rue Musette - 21000 DIJON. CESSION DE PARTS - AGREMENT : Toutes cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable des associés AGE majorité de 2/3. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis : Me Gilles CHATELOT.
L2502682

LAUREAU | NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

ATS

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 23/05/2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : ATS.
SIÈGE SOCIAL : 3 rue Jeanniot - 21000 DIJON.
DURÉE : 99 ans.
OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration et la gestion, la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers
CAPITAL SOCIAL : 500 €.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 500 €.
GÉRANCE : M. Daniel SOUYTRI et Mme Pascale ROUX, son épouse, demeurant à DIJON, 3 rue Jeanniot.
CLAUSE D'AGRÉMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2502686

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

MAGIC BACCHUS

Société civile d'exploitation agricole au capital de 1 000 €
Siège social : 2 rue Marcel Bouchard - 21110 AISEREY
RCS DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 26 mai 2025,
Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : MAGIC BACCHUS ;
- Siège : AISEREY (21110), 2 rue Marcel Bouchard ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : Toutes activités agricoles et viticoles correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal, et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, tel que l'exploitation et la gestion de biens agricoles et viticoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.
- Capital : 1 000 euros ;
- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée, M. Vincent BOURGEOT demeurant 2 rue Marcel Bouchard 21110 AISEREY ;
- Cession de parts : Parts librement cessibles entre associés. La cession des parts à un tiers, y compris au conjoint d'un associé, à ses ascendants ou descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Le gérant
L2502683

ELEBOR MARQUES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
42 grande rue du Faubourg Saint-Georges
21250 SEURRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEURRE du 27 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ELEBOR MARQUES
Siège social : 42 grande rue du Faubourg Saint-Georges - 21250 SEURRE
Objet social :
- Conseils en marketing (stratégie, portefeuille de produits/services, définition des fondamentaux, identité de la marque et des produits, création de concepts,...).
- Aide à la communication (identité graphique et visuelle, gestion des réseaux sociaux, réalisation d'outils de communication, vente d'objets de mise en ambiance...).
- Création de contenu rédactionnel (textes institutionnels pour sites ou documents de présentation, réaction, relecture /correction pour tiers, rédaction de textes et articles à compte personnel...).
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2.000 euros
Gérance : Madame Viviane CORNIEUX, demeurant 42 grande rue du Faubourg Saint-Georges- 21250 SEURRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L2502708

KB Consulting

constitution

Par acte s.s.p. du 17/04/2025, il a été constitué la société suivante : Forme : SARL unipersonnelle. Dénomination : KB Consulting. Siège : 36 rue des Rosiers, 21130 VILLERS LES POTS. Objet social : Prise de participation dans toutes sociétés ; gestion administrative et financières des participations qu'elle possède ; Toutes opérations de formations, conseil, audit, direction, gestion, destinées aux entreprises, administrations et personnes ; Réalisation de prestation de création, d'animations, ou de toutes opérations en lien avec les activités ludiques, de loisirs ou du secteur de l'animation ; Réalisation de prestations de graphisme, de communication, de marketing, web marketing, et de toutes prestations liées à ces secteurs. Durée de la Société : 99 ans. Capital : 500 euros. Gérant : M. Kévin BARBIER, demeurant 36 rue des Rosiers 21130 VILLERS LES POTS. Immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis.
L2502684

SARL LOODOO

Avis est donné de la constitution de la société SARL LOODOO, au capital de 6.000 €.
SIÈGE : 4 bis chemin de la Fontaine Neuve - 21410 ANCEY.
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.
OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
La promotion de la consommation de seconde-main, à travers un service de gestion locative de biens et d'accessoires du quotidien, entre particuliers ou entre professionnels et particuliers, dans le but d'offrir une alternative à la consommation de surproduction.
Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.
Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 6.000 €.
GÉRANTE : Madame Elodie DOULOUMA, demeurant 4 bis chemin de la Fontaine Neuve - 21410 ANCEY.
L2502711

O ECLAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 rue des Alisiers
21610 FONTAINE FRANCAISE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE FRANCAISE du 22 Mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : O ECLAT
Siège social : 1 rue des Alisiers, 21610 FONTAINE FRANCAISE
Objet social : Activités de nettoyage des bâtiments, nettoyage industriel et accessoirement, petits travaux
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Nidal ALSHAIKH, demeurant 1 rue des Alisiers 21610 FONTAINE FRANCAISE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON-21000.
Pour avis La Gérance
L2502715

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

AKACIA IMMOBILIER

Aux termes d'un acte SSP du 20 mai 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de DIJON pour une durée de 99 années, au capital de 2.000 €, dénommée AKACIA IMMOBILIER, ayant pour objet social l'achat, la vente, la détention, la gestion, la mise en valeur, la location et la cession de tous biens immobiliers, droits immobiliers ou parts sociales de sociétés à prépondérance immobilière, ainsi que toutes prestations de services y afférentes.
Son siège social est fixé 4 Allée du Four Banal - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.
Le Président est la société ETOURNEAUX, SARL au capital de 1.000 euros dont le siège est 103 Rue Jean Jacques Rousseau - 21000 DIJON, immatriculée n° 897 862 751 RCS DIJON, représentée par M. Yoann FAIVRE.
Le Directeur Général est la société MMV, SAS au capital de 1.000 euros, dont le siège est 4 Allée du Four Banal - 21000 DIJON, immatriculée n° 944 430 024 RCS DIJON, représentée par M. Michael FAIVRE.
Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.
Les transmissions d'actions s'effectuent librement.
L2502692

MODIFICATION DE STATUTS

VINDIGNI PLOMBERIE ET CHAUFFAGE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 40.000 EUROS
19 ROUTE DE LA VERRERIE - 21370 VELARS SUR OUCHE
819.710.070 RCS DIJON

Cession de parts et modification de la gérance

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2025 a autorisé la cession de parts entre Monsieur Karim BENTAIBA et Monsieur Georges VINDIGNI et a constaté la démission de Monsieur Karim BENTAIBA de son mandat de gérant.
Les articles 8 et 11 des statuts ont été modifiés en conséquence.
L2502016

LA FERME AUX CHAMPIGNONS

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : Lieudit Les Menault
21340 NOLAY
RCS de DIJON n°813 971 371

Avis de modification

L'AGE du 01/04/2025 a décidé à compter du 01/04/2025 de nommer en qualité de présidente Mme MOINE Claudine, demeurant Lieudit Les Menault 21340 NOLAY en remplacement de M. MOINE Christian, pour cause de décès.
Modification au RCS de DIJON.
Madame Claudine MOINE
L2502112

eca

DOMAINE ARMAND ROUSSEAU

Société par actions simplifiée au capital de 1 959 696 €uros
Siège social : Place de la Cure
21220 GEVREY CHAMBERTIN
307017962 RCS DIJON

Transfert siège social

Aux termes d'une délibération en date du 15 mai 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société DOMAINE ARMAND ROUSSEAU a décidé de transférer le siège social de GEVREY CHAMBERTIN (21220), Place de la Cure à GEVREY CHAMBERTIN (21220), 1 Rue de l'Aumônerie à compter du 15 mai 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS Le Président
L2502553

SCI G.M.J.

11 rue du Breuil 21490 VAROIS ET CHAIGNOT

transfert de siège

L'AGE du 15/05/2025 de la SCI G.M.J. (société civile immobilière au capital de 1 000 € ; siège social 11 rue du Breuil 21490 VAROIS ET CHAIGNOT ; 502 903 727 RCS DIJON) a décidé de transférer le siège social du 11 rue du Breuil 21490 VAROIS ET CHAIGNOT au 7 rue de Sennecey 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification au greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, la Gérance.
L2502589

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BAUDOTRAV'EAU

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 €uros
Siège social : 26 rue du Chemin Vert
21150 VENAREY LES LAUMES
R.C.S. Dijon 841 574 221

Aux termes de ses décisions en date du 01/04/2025, l'associé unique a décidé l'augmentation du capital social le passant de 3.000 € à 7.000 € par élévation de la valeur nominale des parts et transféré le siège social avec effet au 01/04/2025 du 26 rue du Chemin Vert au 1 Chemin des Ormeaux - Hameau de THIL LA VILLE à NAN SOUS THIL 21390. Les articles 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2502619

C2V

Gérance

Aux termes d'une AGO en date du 03/05/2025, les associés de C2V, société civile au capital de 163.000 € ayant son siège social 24 rue de la Liberté - 21110 FAUVERNEY, immatriculée au RCS DIJON n° 912 982 170, ont pris acte du décès de M. Christophe VARIOT, cogérant et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mme Christiane VARIOT continue d'assurer seule la gérance de la Société. Modification sera faite au greffe du DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2502626

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SATELY

SARL au capital de 3 000 000 euros
Siège social : Rue du Triage
21120 IS SUR TILLE
529 527 293 RCS DIJON

Transfert de siège

DUA du 22/05/2025, ont décidé de transférer le siège social du Rue du Triage 21120 IS SUR TILLE au 12 route de Boussenois 21260 SELONGEY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
L2502620

SAS VERNE Solutions

Avis de transformation

Par décision du 30/04/2025, l'Associé Unique de la SAS VERNE Solutions, au capital de 1.000 € ayant son siège social 10 rue Pierre Fleurot - 21000 DIJON et immatriculée au R.C.S. DIJON n° 983 080 524, a décidé la transformation de la société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de SASU, la société était dirigée par M. Alexandre VERNE, demeurant 10 rue Pierre Fleurot - 21000 DIJON, Président.
Sous sa nouvelle forme de SARL, la société est gérée par M. Alexandre VERNE, Associé Unique gérant.
Pour avis.
L2502625

eca

SOCIETE FAMILIALE VINCENT GIRARDIN

Société par actions simplifiée au capital de 9 596 160 euros
Siège social : 1 impasse Jeannot,
21190 TAILLY
449 592 385 RCS DIJON

Nomination de directeurs généraux

Aux termes d'une décision du Président en date du 22/05/2025, il résulte que :
La société Holding PV Girardin, SAS dont le siège social est à MEURSAULT (21190) 2 bis Route Départementale 974, RCS DIJON n° 941 036 212,
La société M HOLDING, SAS dont le siège social est à MEURSAULT (21190) 2 Ter Route Départementale 974, RCS DIJON n° 941 072 530,
ont été nommés directeurs généraux de la société, à compter du 1er juin 2025.
Pour avis : Le Président
L2502628

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

MARC PAJOT AUTOMOBILE

SARL à associé unique au capital de 10.000 €uros
Siège social : ZAC Les portes de Bourgogne
16 avenue Georges Besse - 21320 CREANCEY
R.C.S. DIJON 811 603 935

Avis de transformation en SAS à associé unique

PV des décisions de l'associé unique du 14/05/2025 enregistré au SPFE DIJON le 19/05/2025 dossier 2025 21861 réf 2104P01 2025 N 1155 a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour

En conséquence, les mentions antérieurement publiées se trouvent ainsi modifiées :

Anciennes mentions :

- FORME : SARL à associé unique ;
- GÉRANT : M. Marc PAJOT.

Nouvelles mentions :

- FORME : Société par actions simplifiée à associé unique ;
- PRÉSIDENT : M. Marc PAJOT.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, tant de nature ordinaire qu'extraordinaire.

AGRÉMENT : cession soumise à agrément dans tous les cas.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2502631

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GFA DE LA GRANGE NOIRE

Groupement foncier agricole
au capital de 900 €uros
Siège social : 30 Route d'Epagny
21380 MARSANNAY LE BOIS
533 746 822 R.C.S. Dijon

PV AGE 06.05.2025 :

- Réduction du capital social de 100 € pour le ramener de 1.000 € à 900 € ;
- Démission de ses fonctions de gérant de M. Vincent GATTEAULT à compter du 06.05.2025.

R.C.S. DIJON

Pour avis : La gérance.

L2502663

MPA Maxence Perrin Avocat d'affaires

LES LODGES DU CANAL DE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
Ecluse 31Y - 21150 CHASSEY
829 358 464 R.C.S. Dijon

Par démission en date du 20 avril 2025, Madame Sandrine DE FREITAS a démissionné de ses fonctions de co -gérant pour motif personnel. Madame Cathy BALANDIER demeurant aux Lodges du Canal de Bourgogne, Ecluse 31Y - 21150 CHASSEY devient donc gérant unique de la société LES LODGES DU CANAL DE BOURGOGNE depuis le 20 avril 2025.

L2502698

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

Société CONTET-BOUROTTE

SARL au capital de 30.000 €uros
Siège social : 21130 FLAGEY LES AUXONNE
391 081 221 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Dominique BOUROTTE de ses fonctions de co-gérant en date du 1er MAI 2025, il ne sera pas procédé à son remplacement.

Pour avis.

L2502676

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI FFL

SCI au capital de 1.500 €uros
Siège social : Rue du Triage
21120 IS SUR TILLE
518 358 692 RCS DIJON

Transfert de siège

PV décisions associée unique du 27/05/2025 a décidé de transférer le siège social du Rue du Triage 21120 IS SUR TILLE au 12 route de Boussenois 21260 SELONGEY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au GTC de DIJON.

Pour avis

L2502691

Strf

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 7, rue de Lyon
21000 DIJON
911 042 729 RCS DIJON

Modifications

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 mai 2025, il a été décidé de transférer le siège social du 7, rue de Lyon à DIJON (21000) au 11, rue François Mitterrand à SAINT APOLLINAIRE (21850), et ce, à compter de cette même date, et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis.

L2502695

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

Groupe Innocenzi

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
3 Place Dupuis - 21000 Dijon
RCS DIJON 930 180 807

Par PV du 28/05/25, le capital social a été augmenté de 503.500 € pour être porté à 508.500 € par voie d'apport en nature. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 5.000 €.

NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 508.300 €.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour Avis, le Gérant.

L2502709

LDS AVIGNON

Société par actions simplifiée
au capital de 98.000 €uros
ramené à 81.312,50 €uros
Siège social :
1 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
750 786 410 RCS Dijon

Aux termes de l'AGM du 5 mai 2025, la capital social a été réduit de 10.500 €, par apurement d'une partie des pertes, pour être ramené de 98.000 € à 87.500 €.

Aux termes de cette même AG et du procès-verbal du Président en date du 27 mai 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 6.187,50 €, pour être ramené de 87.500 € à 81.312,50 € par voie de rachat et annulation de 1 980 actions appartenant à un associé.

Pour avis : La Présidence.

L2502713

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

POUILLY AUTOMOBILE

SARL à associé unique
au capital de 35.000 €uros
Siège social : Les portes de Bourgogne
21320 CREANCEY
R.C.S. Dijon 410 230 767

Avis de transformation en SAS à associé unique

PV des décisions de l'associé unique du 14/05/2025 enregistré au SPFE DIJON le 19/05/2025 dossier 2025 21859 réf 2104P01 2025 N 1153 a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour

En conséquence, les mentions antérieurement publiées se trouvent ainsi modifiées :

ANCIENNES MENTIONS :
Forme : SARL à associé unique
Gérant : Mr Marc PAJOT
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : société par actions simplifiée à associé unique
Présidente : SAS PAJOT HOLDING au capital de 1 125 724 €, siège à CREANCEY (21320), 4 les portes de Bourgogne, RCS DIJON 897 567 905

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, tant de nature ordinaire qu'extraordinaire.

Agrément : cession soumise à agrément dans tous les cas

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON

Pour avis.

L2502630

CONVOCATION

Société Immobilière de la rue Legouz Gerland (SILG)

SA au capital de 45 000 euros
6 allée André Bourland - 21000 DIJON
RCS DIJON B 015 752 488

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre Société se tiendra le : Vendredi 27 juin 2025 à 15 h 30

A la Maison des Entreprises, 6 Allée André Bourland à Dijon (21000)

Ordre du jour :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce
- Approbation desdites conventions
- Approbation des comptes de l'exercice
- Quitus à donner aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

L2502635

POURSUITE D'ACTIVITE

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LES ECURIES D'ISLAND

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.500 €uros
Siege social : Island Bas
21210 SAINT MARTIN DE LA MER
R.C.S. Dijon 802 362 269

L'associé unique, aux termes d'un procès-verbal en date du 30/12/2024, a décidé, conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2502319

DISSOLUTION DE SOCIETE

Taxi DI GIORGIO

S.A.S. au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 10, rue du Château
21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE
RCS : DIJON 910 145 119

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2023 et sa mise en liquidation. L'associé unique demeurant 10, rue du Château 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez Madame DI GIORGIO, demeurant 56, rue Henri Barbusse 71230 SAINT -VALLIER, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS : DIJON

Pour avis,

L2502681

CLOTURE DE LIQUIDATION

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

PASCAL ET ANITA BOUCANSAUD

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 €uros
Siège social et siège de la liquidation :
26 Avenue de Baccarat
21150 VENAREY LES LAUMES
R.C.S. Dijon 794 379 404

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2025. L'assemblée générale des associés a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 14 mars 2025, donné quitus au liquidateur, Monsieur Pascal BOUCANSAUD, demeurant 26 Avenue de Baccarat - 21150 VENAREY LES LAUMES, et l'a déchargé de son mandat, constaté la clôture des opérations de liquidation à compter 15 mars 2025. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2502700

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

LDS AVIGNON

Société par actions simplifiée
Au capital de 81.312,50 €uros
Siège social :
1 rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
750 786 410 RCS Dijon

Aux termes d'une déclaration de dissolution en date du 27 mai 2025, la SAS FINANCIERE LDS, au capital de 54 040 euros, dont le siège social est 1, Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 750 732 000 a, en sa qualité d'associée unique de la société LDS AVIGNON, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LDS AVIGNON peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution au BODACC. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2502727

AVIS DIVERS

Notaire

Me François MARTIN
Notaire associé
14 rue Pasteur - 21000 DIJON

Mme Jeannine GUTH

Avis de dépôt de testament et avis de saisine de légataires universels - Délai d'opposition

Par testaments olographes en date des 24 octobre 2019 et 12 Avril 2022, Mme Jeannine, Isabelle GUTH, en son vivant retraitée, veuve de M. Pierre, André Vincent CHAPLIN, et non remariée, ayant demeuré à TALANT (21240), Résidence Mutualiste Robert Grandjean, 8 Allée Félix Poussineau, née à BELFORT (90000), le 16/10/1926, de nationalité française, est décédée à TALANT (21240), le 20/03/2025 a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François MARTIN, Notaire à DIJON, 14 Rue Pasteur suivant procès verbal en date du 13/05/2025. Une copie authentique du procès-verbal et une copie figurée des testaments ont été adressées au greffe du Tribunal judiciaire de DIJON lequel en a accusé réception le 16/05/2025 par la réception d'une attestation de réception n° RG 25/00919 n° portalis DBXJ-W-B7J-IZPN, le tout avant l'expiration d'un délai d'un mois. Les oppositions sont à former auprès de Me MARTIN, Notaire à DIJON, 14 Rue Pasteur chargé du règlement de la succession.

Pour Insertion,
Me François MARTIN.

L2502712

TRIBUNAL DE COMMERCE EXTÉRIEUR

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

DU PAREIL AU MEME

49/51 rue Emile Zola - 93100 MONTREUIL, R.C.S. BOBIGNY : 326 019 775. Etablissement secondaire à DIJON : 326 019 775 - 94 B 484. Activité : Vente de prêt à porter pour enfants.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 31 octobre 2024, arrêtant le plan de redressement, durée du plan 13 ans, nomme commissaire à l'exécution du plan Aj associés, prise en la personne de Maître Nicolas Deshayes, 46 ave Jean Rostand - 93000 BOBIGNY et Bally M.J., 69 rue d'Anjou - 93000 BOBIGNY.

L2502671

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

VIGNOBLE INTERNATIONAL PRESTIGE

7 rue Léo Delibes - 75116 Paris 16. R.C.S. PARIS : 528 700 784.

Etablissement secondaire à DIJON : 528 700 784 - 2015 B 1067.

ACTIVITE : Commerce en gros et détail achats et vente à distance et à domicile de boissons alcoolisées cidres digestifs (alcool et liqueurs) vins spiritueux extraits ou essences alcoolisées champagnes et mousseux import export de toutes boissons alcoolisées ou non le commerce de tous articles et Acessoires Lies.

Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal des activités économiques de Paris du : 20/05/2025.

L2502672

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 20 mai 2025

SARL EURL STEPHANE MICHAUDET, Route de Cissey, Beaune, 21200 Sainte-Marie-la-Blanche, RCS Greffe de Dijon 400 122 115. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce.

L2502636

SAS HMD GROUP, 5 Rue Colbert, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 482 876 521. Activités des sociétés holding. Jugement modifiant le plan de redressement.

L2502637

SARL ATOUTS FLAM, 12 Rue Haute, 21500 Courcelles-lès-Montbard, RCS Greffe de Dijon 794 643 353. Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²). Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 12 Décembre 2024 , désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

L2502653

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

ROZIC Daniel, 16 rue Rosières, 21130 AUXONNE, RCS Greffe de Dijon 432 785 285. Exploitation forestière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2502652

SARL MD TRANSPORT, 11 Grande Rue, 21700 Villers-la-Faye, RCS Greffe de Dijon 908 381 072. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.
L2502654

Jugement du 22 mai 2025

SA ELITHIS GROUPE, 71 bis Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 885 215 210. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.
L2502638

Jugement du 27 mai 2025

SAS JEANNOT, 1 Rue Louis Courtot de Cissey, 21190 Merceuil, RCS Greffe de Dijon 881 815 278. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.
L2502717

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 20 mai 2025

SAS CDVA CONSEILS, 73 Rue des Vieilles Vignes, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 501 924 344. Organisation de foires, salons professionnels et congrès. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502646

SARL STRAT DESIGN, 73 Rue des Vieilles Vignes, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 802 114 157. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502647

SARL MADE IN OUT, 73 Rue des Vieilles Vignes, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 829 515 154. Régie publicitaire de médias. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502648

SARL DB REGIE, 73 Rue des Vieilles Vignes, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 510 191 034. Régie publicitaire de médias. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502649

SARL CAFE DU NORD - LE RESTAURANT, 12 Place Bonaventure des Périers, 21230 Arnay-le-Duc, RCS Greffe de Dijon 851 146 175. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502650

SARL MARMOTS & MERVEILLES, 4 Rue Auguste Comte, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 917 600 017. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502651

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 20 mai 2025

SAS AC2M, 3 Allée des Nouratons, 21490 Ruffey-lès-Echirey, RCS Greffe de Dijon 505 308 528. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Avril 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502643

SAS Sébastien MARCAILLOU, 1B Rue Lamonnoye, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 277 534. Services administratifs combinés de bureau. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Avril 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502644

SARL FDF, 19 Avenue Françoise Giroud, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 980 308 589. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502645

Jugement du 27 mai 2025

SAS ROFREDAU, 48 Rue de Longvic, Centre Commercial Géant, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 502 631 500. Commerce de détail d'équipements automobiles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mai 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502718

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

Jugement du 20 mai 2025

SARL MENUISERIE PELTIER, 87 à Rue Henri Challand, 21700 Nuits-Saint -Georges, RCS Greffe de Dijon 437 701 790. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.
L2502655

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 20 mai 2025

SAS CLINIQUE CLEMENT DREVON, 7 Et 9 Rue des Princes de Conde, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 499 473 262. Activités hospitalières. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502639

SARL CAPITAL IMMO 21, 7 Rue Champ aux Pierres, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 898 919 022. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502640

REINALDO LORENZO José-Antonio, 35 boulevard de Strasbourg, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 329 906 010. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502641

SARL DELTA TECHNOLOGIE, 14 Rue Jean Jaurès, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 325 455 335. Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502642

SARL LEKBIR, 5 Place Bossuet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 848 486 320. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502656

SARL FIABILEX, Z.A Les Bonnes Filles, 21200 Levernois, RCS Greffe de Dijon 814 973 889. Installation de machines et équipements mécaniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502657

SAS SOCIETE D'AMENAGEMENT BOURGUIGNONNE (SAB REALISATION), 37 Rue Elsa Triolet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 837 942 622. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502658

SARL CCAL, 16 Rue Jacques de Molay, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 838 813 426. Entretien corporel. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502659

VISHAJ (EI) DEM, 4 Résidence Hélène Boucher, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 518 293 758. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502660

PREVOST LUDOVIC, 11 avenue de Concoeur, 21700 Nuits-Saint -Georges, RCS Greffe de Dijon 888 930 013. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502661

Jugement du 27 mai 2025

GERBET (nom d'usage GERBET) Danièle, place de l'Ancienne Comédie (angle 2 rue J.J. Collenot), 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 402 655 187. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502719

SARL ZOLEROVI, 23 Rue Musette, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 903 509 289. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502720

SARL JOTRILA, 15 Rue Charrue, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 819 629 718. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502721

SARL CÔTE D'OR POMPAGE, 19 Rue Henri Matisse, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 904 191 715. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502722

SARL MORIZOT, 1 Avenue Mal de Lattre de Tassigny, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 753 157 734. Autres commerces de détail en magasin non spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502723

SAS AW FOOD, 66 Rue Devosge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 067 759. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502724

SARL BEAU MEUBLES, Zone Industrielle Saint-Roch 2 Quai Joseph Maire, 21500 Montbard, RCS Greffe de Dijon 888 509 452. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502725

SAS SIMULTECH, 5 Rue des Artisans, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 801 674 227. Autres enseignements. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502726

Yonne

MODIFICATION DE STATUTS

Groupe Prieur
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

JOFRAN

Société civile immobilière
au capital de 144.800 €uros
Siège social :
17 bis Faubourg Dilo
89600 ST FLORENTIN
434 079 984 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- De remplacer à compter du 28 février 2025 la dénomination sociale JOFRAN par CJ, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- De transférer le siège social du 17 bis Faubourg Dilo - 89600 ST FLORENTIN au 479 chemin de la Colline aux Chênes - 83300 DRAGUIGNAN à compter du 28 février 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Gérance.
L2502475

MELCO

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société civile
Siège social :
8 rue Mozart - 89300 JOIGNY
399 383 330 RCS Sens

Suivant délibérations de l'AGE du 19/05/2025, les associés ont, à l'unanimité et à compter du même jour, décidé conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, la transformation de la Société en société civile, sans création d'un être moral nouveau.

Sa dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 612.000 €, divisé en 6.120 parts sociales de 100 € chacune.

Son objet social a été remplacé par : la prise de toutes participations ou d'intérêts par achat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques, dans toutes les sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ; l'achat et la vente de tous titres de valeurs mobilières ; la gestion de ces participations ; l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance, d'épargne et de placement et notamment des contrats de capitalisation et des tontines financières régies par le code des assurances,

Monsieur Gilles FOUCHEROT, président, et Madame Claude FOUCHEROT, Directrice Générale, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Monsieur Gilles FOUCHEROT demeurant 19 Chemin de Beauregard, Hameau de Beaudemont, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.

Suite aux décisions de transformation et de modifications, les associés ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Pour avis : La gérance.
L2502669

GOJARD MULTISERVICES

Forme : SARL
Siège social : 33 Route de Champcevrais
89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES
RCS Auxerre 524 015 971

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SASU ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 2 Mai 2025, l'associé a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée et de transférer le siège social à Les Salles 89220 BLENEAU.

Président : Mr Frédéric GOJARD demeurant Les Salles 89220 BLENEAU.

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.
L2502685

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

SOFR'APPRO

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €uros
Siège social :
15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY
534 948 971 R.C.S. Sens

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2025, il résulte que Madame Sophie CACHOT demeurant 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY, a été nommée en qualité de gérante à compter du 1er avril 2025 en remplacement de Monsieur François CACHOT, démissionnaire.

Pour avis : Le gérant.
L2502731

POURSUITE D'ACTIVITE

SAS P A L

SAS au capital de 8.000 €uros
Siège social : ZI la queue de l'étang
89200 AVALLON
R.C.S. Auxerre n°523 920 668

L'assemblée générale ordinaire du 21/05/2025 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au R.C.S. AUXERRE.

Chantal LOGAR.
L2502601

SARL DU LYCEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €uros
Siège social : Lieu-dit Reigny Maison Abbatiale
89270 VERMENTON
752 382 366 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 22 juillet 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance
L2502664

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

Comment agir face au basculement américain

FREEPIK

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

Le 9 avril, le Gouverneur de la Banque de France a adressé sa traditionnelle lettre au Président de la République. Ce document souligne l'urgence de retrouver la maîtrise de notre destin économique sur plusieurs plans. En voici les principaux points.

L'URGENCE D'UNE MOBILISATION GÉNÉRALE

L'économie française risque un enfoncement progressif sans un sursaut immédiat. Les remèdes existent et sont connus, mais il est urgent de passer à l'action. Cette mobilisation doit s'articuler autour de quatre dimensions : ancrer notre souveraineté monétaire, reconquérir notre souveraineté budgétaire, travailler plus et mieux, et activer les atouts économiques de l'Europe.

ANCRER NOTRE SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE

L'euro, atout décisif construit il y a plus de 25 ans, doit être renforcé. La Banque Centrale Européenne (BCE) vise une inflation stable autour de 2%. Une stratégie européenne dans le domaine des paiements, incluant l'émission d'un euro numérique, est cruciale pour réduire les frictions et proposer des solutions fiables face aux cryptoactifs et à la domination d'un nombre restreint d'acteurs étatsuniens des systèmes de paiement. L'interconnexion du système de paiement instantané de l'Eurosystème avec les économies émergentes renforcerait également notre influence internationale.

RECONQUÉRIR NOTRE SOUVERAINETÉ BUDGÉTAIRE

Depuis 40 ans, nos finances publiques se dégradent. La dette publique, passée de 30 % du PIB en 1984 à 113 % en 2024, est un frein à la croissance. Il est impératif de réduire l'incertitude budgétaire et fiscale pour restaurer la confiance. La trajectoire du gouvernement qui s'est engagé à ramener le déficit à 5,4 % cette année et à le réduire sous 5 % d'ici 2026, avec un objectif de 3 % du PIB en 2029 nous paraît indispensable. 3% de déficit public permettrait de stabiliser les dépenses publiques en volume.

COLLECTIVEMENT, TRAVAILLER PLUS ET TRAVAILLER MIEUX

Depuis 25 ans, l'écart de productivité entre les principales économies européennes et les États-Unis s'est creusé. Il est essentiel de travailler plus et mieux. Un alignement graduel des taux d'emploi des jeunes et des seniors sur les niveaux allemands pourrait augmenter notre croissance potentielle de 0,25 point par an d'ici 2030. L'intelligence artificielle (IA) constitue un levier important pour améliorer la productivité. Sa diffusion permettra d'automatiser de nombreuses tâches humaines dans la production de biens et services. Elle aurait un effet sur le potentiel de croissance situé entre 0,07 point et 1,3 point de PIB par an et pourrait également augmenter notre capacité à générer de nouvelles idées, sous réserve qu'une concentration excessive des acteurs ne décourage pas l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises innovantes.

ACTIVER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DE L'EUROPE

L'Union européenne) a des besoins financiers considérables pour relever ses défis de long terme. Selon le rapport Draghi, il faut mobiliser entre 750 et 800 Mds € d'investissements supplémentaires annuels jusqu'en 2030, soit entre 4,4 et 4,7 % de son PIB, pour demeurer compétitifs dans les secteurs notamment de la transition environnementale (450 Mds €), de la transition numérique (150 Mds €) et de l'innovation (100-150 Mds €). En Europe, les investissements privés sont trop dirigés vers les secteurs existants, et pas assez vers les secteurs innovants. Aux États-Unis, les industries de haute technologie représentent 85 % de la R&D privée. Dans l'UE, en revanche, les industries de technologie intermédiaire – comme l'industrie automobile – continuent d'absorber environ 50 % de la R&D privée.

Total des fonds de capital-risque levés entre 2013 et 2023 (en % du PIB sur la période)

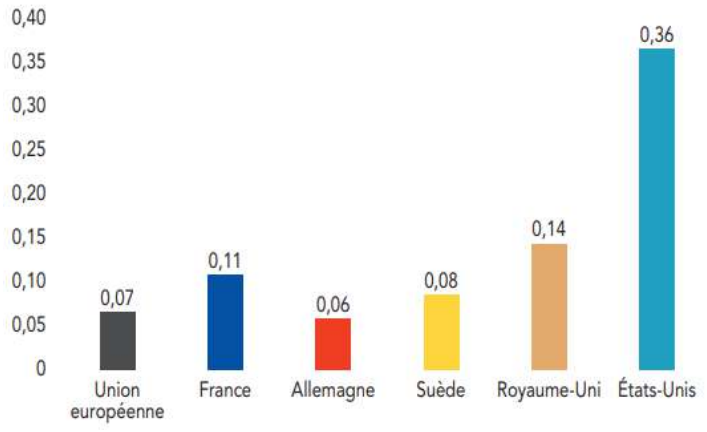

PIB par habitant et PIB par heure travaillée en % des niveaux des États-Unis (États-Unis = 100)

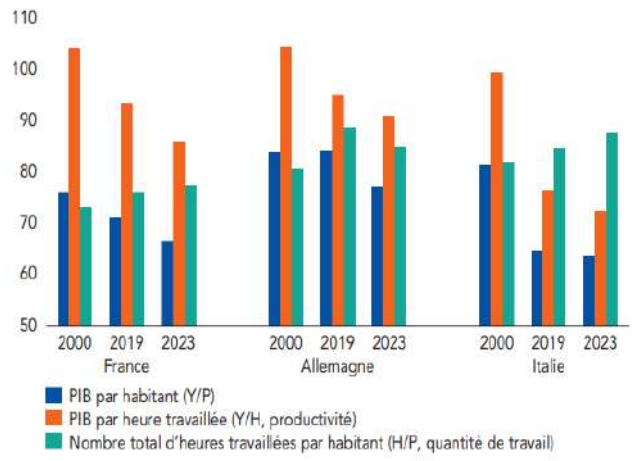

Charge d'intérêts, budgets de la défense, et de l'éducation (en milliards d'euros courants)

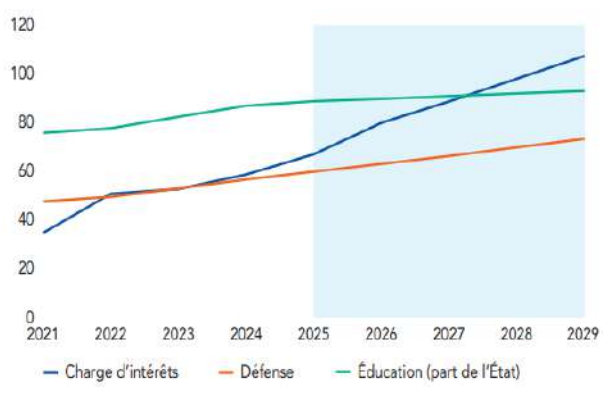

1,5 %

Notre niveau de croissance potentielle du PIB, travailler plus et mieux sera essentiel pour l'atteindre.

9,1

Écart en points de PIB entre la France et le reste de la zone euro dans les dépenses publiques, en 2023, soit 260 Mds €.

430

Excédent en Mds € au troisième trimestre 2024 de l'épargne financière privée européenne.

Essai. **Le n°1 mondial a dévoilé la sixième génération du roi des SUV. Un RAV4 au style musculeux dont la version hybride rechargeable propose jusqu'à 100 km d'autonomie électrique.**

Toyota RAV4 : l'héritier

Il y a des chiffres qui disent l'essentiel. En trente ans, pas moins de 15 millions de RAV4 ont été diffusés à travers le monde. Sur ce total, l'Europe en a absorbé plus de 2,5 millions. C'est ce qu'on appelle un succès planétaire. Rien de plus légitime car le premier RAV4 qui s'appelait alors Fun cruiser est à l'origine de la vogue des SUV. En 1994, lorsque Toyota lance son premier SUV compact, la catégorie est quasi inexistante.

À L'ORIGINE DES SUV

On sait ce qu'il en est aujourd'hui où près de la moitié des voitures vendues en France sont des SUV. Au point de générer une hostilité irrationnelle. Une sorte de délit de sale gueule injustifié pour la plupart des SUV du marché, accusés à tort de polluer davantage que les berlines équivalentes et d'être dangereux pour les autres. On sait que ce qui excessif est insignifiant. Qu'importe, les clients sont là et les plébiscitent.

Vendus sur tous les continents, le RAV a pour lui une légitimité perpétuée de génération en génération. La sixième repose sur une nouvelle plate-forme et se distingue par son design musculeux avec ses ailes bodybuildées et ses passages de roues surdimensionnés de forme trapézoïdale. La face avant verticale contrastant avec le capot horizontal, l'originale calandre en nid d'abeille et les blocs optiques effilés renforcent son caractère. La version GR Sport en rajoute une couche avec des roues de 20 pouces et sa finition exclusive. Le tout avec des mensurations quasi identiques à celle de la génération précédente. Pas la peine d'en rajouter.

HYBRIDE RECHARGEABLE JUSQU'À 303CH

L'aménagement intérieur du RAV4 ne fait pas dans la fantaisie débridée. Pas d'artifice mais du sérieux et une ambiance sobre qui se conjugue avec un niveau d'équipements d'agrément, de confort et de sécurité sans faille. La nouvelle plateforme Arene a permis d'aller plus loin avec de nouvelles fonctions numériques en matière d'aides à la conduite participant à l'amélioration de la sécurité et de la connectivité en particulier avec des versions inédites du Toyota Safety Sense et du système multimédia de la marque qui met en avant des « premières mondiales ». C'est le cas en particulier de l'alerte de trafic transversal qui détecte les véhicules venant de chaque coté aux carrefours et émet une alerte visuelle et sonore avertissant d'un danger imminent. Les dispositifs du Toyota Safety Sense bénéficieront de mise à jour à distance de façon à intégrer les améliorations et les nouvelles fonctionnalités.

Design affirmé pour la nouvelle génération du SUV japonais.
En médaillon : Grand écran central de 12,9 pouces et tout numérique pour le nouveau RAV4.

Incontestable spécialiste des motorisations hybrides depuis trois décennies, Toyota propose un nouvel ensemble inédit sous la forme d'un bloc hybride rechargeable constitué d'un quatre cylindres essence délivrant 150kW associé à une nouvelle batterie lithium-ion de 22,7kWh pour une puissance combinée de 304ch, promettant un 0 à 100km/ en seulement 5,8 secondes. Le tout avec la traction intégrale « intelligente » maison dont bénéficie le RAV4. Cette batterie autorise une autonomie 100% électrique jusqu'à 100km. Une valeur de premier ordre. Le chargeur embarqué de 50kW DC permet de passer de 10 à 80% de marge en une demi-heure sur une borne rapide. À domicile sur une borne domestique, il faut trois heures pour faire le plein d'énergie.

Autres motorisations disponibles : pour la première fois, le RAV4 hybride rechargeable est proposé en version deux roues motrices de 268ch, plus accessible financièrement, et décliné en une double variante hybride auto-rechargeable. D'un coté, en traction intégrale de 191ch ou de l'autre en traction avant de 183ch. De quoi répondre à des besoins diversifiés.

Globalement, la sixième génération de RAV4 apparaît plus aboutie que jamais. Le fameux Kaizen japonais, cette amélioration continue que le premier constructeur mondial a fait sienne.

Dominique Marée

Saga. **Archétypes de la grande routière premium, les neuf générations de la fille d'Ingolstadt ont été produites à près de 10 millions d'unités depuis 1968.**

Audi A6 : la preuve par neuf

Dans de nombreux pays à fort pouvoir d'achat – inutile de chercher, ce n'est pas le cas de la France – l'Audi A6 est le modèle de la marque le plus vendu. Un succès sans frontières qui dure depuis bientôt 60 ans. La présentation de la nouvelle A6, plus raffinée que jamais, a été l'occasion pour le constructeur de réunir l'ensemble des membres de cette prestigieuse lignée pour faire une photo de famille avec les neuf générations de la grande routière Audi, déclinée en berline, en break Avant et en coupé.

UNE PALANQUÉE DE PRIX

La saga A6 a commencé en 1968 sous le nom d'Audi 100, une appellation qu'elle conservera près d'un quart de siècle. Assemblées à 3,2 millions d'exemplaires, les Audi 100 (C1 à C4) ont établi la réputation de la marque dans le cercle fermé des grandes routières haut de gamme. Une carrière couronnée par cinq « Volant d'Or », deux titres de « Voiture de l'année » et un de « Voiture mondiale de l'année ». Excusez du peu !

En 1994, l'Audi 100 devient Audi A6, un nom porté par les quatre générations suivantes et qu'arbore désormais les toutes nouvelles A6 berline et break Avant, dévoilées au printemps. Fin avril, Audi avait produit 9.836.762 Audi 100-A6 : un chiffre qui impose le respect dans l'univers des voitures premium du segment C.

L'A6 C9, assemblée sur le site de Neckarsulm, commercialisée cet été en France dans la foulée du break Avant, est disponible à la commande depuis début mars. Elle est déclinée en une multitude de versions essence, diesel, hybride MHEV ou rechargeable. Particularité, elle est aussi proposée en motorisation diesel 2l TDI-204ch à hybridation légère 48V. De quoi franchir rapidement le cap symbolique des 10 millions d'Audi A6.

D.M.

Kristina Morlot. **Originaire de Lituanie, elle s'est installée en Bourgogne par amour. Laissant derrière elle sa famille et sa carrière initiale, elle a fait preuve de persévérance pour créer son restaurant à Brazey-en-Plaine. Depuis 2019, *Les délices de Kristina* traduisent sa vision de la cuisine, raffinée et locale.**

Délicieuse expatriée

Elle n'imaginait pas du tout sa vie en France mais plutôt dans sa Lituanie natale. Kristina Morlot, une jolie brune aux yeux bleus de 38 ans, a grandi dans un petit village d'une centaine d'âme dans ce pays balte. Bien que sa mère ait d'abord été architecte et son père électricien, tous deux ont changé de voie pour gérer une petite ferme familiale. « *Nous faisions des fruits et légumes sur dix hectares, nous avions sept ou huit vaches, quelques chèvres, des moutons et des poules. Nous vendions nos productions sur les marchés avec mes frères.* » Malgré le cœur mis à l'ouvrage, les parents de Kristina Morlot imaginaient un autre parcours pour leurs cinq enfants. « *Même si l'été on travaillait à la ferme, ils nous ont toujours encouragé à faire des études.* » Après son bac, Kristina part à Vilnius et opte pour un diplôme de décoratrice d'intérieur qu'elle obtient en 2009.

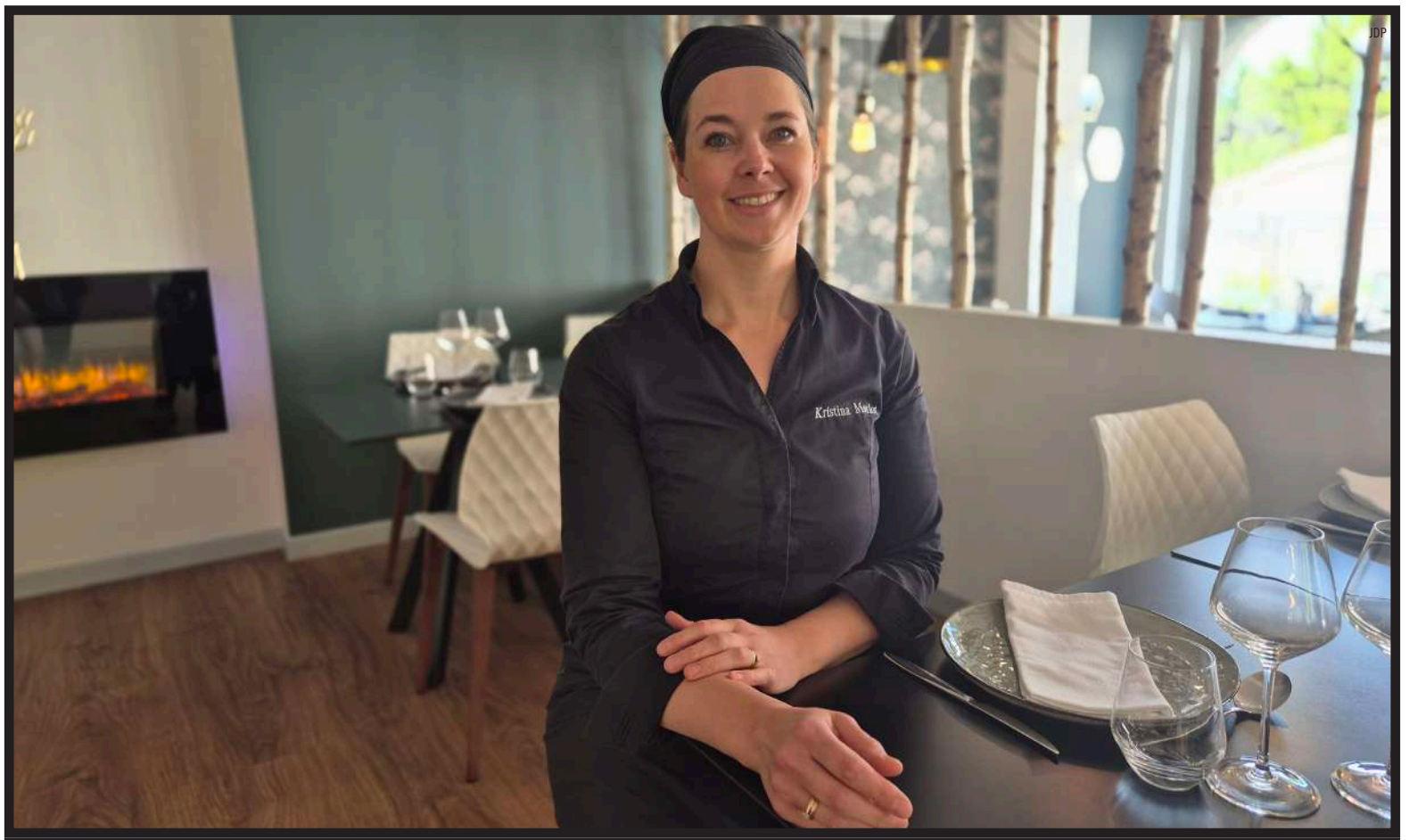
JDP

Après 300.000 € d'investissement et de travaux plus tard, le restaurant *Les délices de Kristina* ouvre en mars 2019 avec une cinquantaine de couverts et trois salariés. *Crédit : JDP.*

L'IMPRÉVU QUI CHAMBOULE TOUT

Après ses études, elle enchaîne les petits boulots en étant notamment assistante d'un architecte d'intérieur. Elle fréquente toutefois encore les soirées étudiantes et rencontre Alexandre Morlot, venu à Vilnius pour y suivre un autre cursus. Après s'être croisé ponctuellement, le jeune homme doit rentrer en France et cherche à revoir Kristina Morlot pour lui faire ses adieux. « *Depuis ce moment, on ne s'est plus vraiment quittés* », sourit l'élégante trentenaire. Mais les kilomètres qui les séparent obligent les tourtereaux à prendre une décision. « *Je ne rêvais pas de venir en France. Un peu chauvine, je préférais rester en Lituanie et je pensais que comme il avait étudié ici, il viendrait y vivre.* » Finalement, de discussions en compromis, Kristina Morlot rend son appartement, salue sa famille, prépare deux valises et débarque en Côte-d'Or en novembre 2010, à Dijon d'abord.

LES BASES D'UNE NOUVELLE VIE

Alors que le couple communiquait en anglais, la jeune femme apprend peu à peu le français. En parallèle, elle devient femme de ménage avant de rejoindre un cabinet d'architecture. « *J'ai senti que sans parler le français, je ne pourrais pas travailler. Mon niveau était insuffisant même si j'apprenais le vocabulaire professionnel.* » Son diplôme lituanien n'ayant pas d'équivalence en France, l'expatriée saisit l'opportunité de changer de parcours plutôt que de refaire un cursus complet. Passionnée de cuisine et de saveurs, sans doute un héritage de la ferme familiale, elle intègre l'AFPA pour dix mois de formation. En 2013, elle obtient son titre professionnel de cuisine et est aussitôt embauchée. Elle passe un temps par différentes cuisines, aussi bien en collectivité qu'en restauration traditionnelle.

Misant sur les produits frais et locaux, souvent bio, la cheffe s'applique à faire une cuisine « qui vient du cœur » et dans laquelle elle « s'éclate aux fourneaux. »

OSER SE LANCER

En mai 2014, elle décide de débuter en parallèle son activité de chef à domicile : *Les délices de Kirstina*. « *Le concept était encore jeune et à ma connaissance, n'existait pas à Dijon. J'allais cuisiner chez les gens pour 8 à 12 convives.* » Encouragé par ses beaux-parents, le bouche à oreille fait son œuvre et très vite la demande grandit. Kristina Morlot se retrouve à cuisiner pour des tablées de près de 200 convives, intervenant dans les réceptions. « *J'ai dû arrêter de travailler en restaurant pour me consacrer pleinement à cette activité.* » Après cinq ans à ne pas compter ses heures, à s'adapter à chaque cuisine où les contrats la conduisent, Kristina Morlot décide de franchir une nouvelle étape.

AVOIR SA PROPRE CUISINE

« *L'activité de cheffe à domicile m'a permis de voir si j'étais capable de le faire, de gérer les stocks, des équipes, de me faire une clientèle.* » Rassurée sur ses compétences, elle met en avant son mari, soutien des premières heures, qui a toujours cru en elle et dont elle ne dissimule pas sa fierté. « *Nous avions déménagé à Magny-les-Aubigny, où vivent mes beaux-parents. Un jour, en passant à Brazey-en-Plaine, Alexandre a vu un restaurant à vendre. Il m'a poussée à me lancer.* » Enthousiaste, inquiète, dubitative… Kristina Morlot, alors jeune maman, hésite un temps, notamment à cause de l'ampleur des travaux à réaliser. « *Mon beau-père, dans le bâtiment, et Alexandre, ont chiffré les travaux et étaient prêts à les faire.* » Il ne restait plus qu'à convaincre les banques de soutenir le projet. « *Ça a été difficile car on me faisait remarquer qu'en tant que femme, je pouvais tomber enceinte, mettant en péril l'activité* », regrette la restauratrice. Finalement, le couple trouve un financeur qui croit comme eux au projet dans lequel ils mettent toutes leurs économies et beaucoup de cœur. 300.000 € d'investissement et de travaux plus tard, le restaurant *Les délices de Kristina* ouvre en mars 2019 avec une cinquantaine de couverts et trois salariés. D'abord tournée vers une cuisine traditionnelle, la cheffe profite de la crise sanitaire pour repenser son offre. « *La covid m'a aidée à comprendre que je ne faisais pas une cuisine qui me plaisait.* » Misant sur les produits frais et locaux, souvent bio, la cheffe s'applique à faire une cuisine plus recherchée, « *qui vient du cœur* » et dans laquelle elle « *s'éclate aux fourneaux.* » Comme la décoration du restaurant, qu'elle a voulu élégante, cosy et chaleureuse, sa cuisine est raffinée et gourmande. La clientèle n'hésite pas à venir de Dijon ou Beaune pour déguster ses plats. Première femme à devenir cheffe ambassadrice des savoir-faire 100 % Côte-d'Or en novembre dernier, elle ambitionne de décrocher d'autres labels valorisant son travail avec les producteurs locaux. « *Je ne cherche pas d'étoile* », conclut la restauratrice qui a eu un second enfant et qui réalise désormais un peu plus de 200.000 € de chiffre d'affaires.

1987
Naissance le 27 avril en Lituanie.

2009
Diplôme d'architecte d'intérieur à Vilnius.

2013
Titre professionnel de cuisine de l'Afpa.

2014
En mai, elle lance l'activité de cheffe à domicile.

2019
Ouverture du restaurant Les délices de Kristina à Brazey-en-Plaine.

2024
En novembre, elle devient la première cheffe ambassadrice du label Savoir-Faire 100% Côte-d'Or.

Nadège Hubert

Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr